ville Antony

Guide rentrée

2026/27

ÉDITO

La fin de l'année scolaire a été marquée par un épisode de fortes chaleurs inédit, qui a mis chacun d'entre nous à l'épreuve. Cette situation a renforcé notre conviction qu'il est indispensable de poursuivre l'adaptation de nos écoles aux défis climatiques.

Depuis plusieurs années, nous agissons : transformation des cours d'école en cours oasis, installation de stores performants dans l'ensemble des écoles, rénovation progressive de nos bâtiments… Ce programme ambitieux se poursuivra dans les années à venir. Parce que ces travaux demandent du temps, nous continuerons également à mettre en œuvre, chaque fois que les circonstances l'exigeront, toutes les mesures nécessaires pour garantir les meilleures conditions d'accueil possibles à nos enfants, sur les temps scolaires comme périscolaires. Je veux assurer chaque famille de mon engagement : leur bien-être, leur santé et leur sécurité sont au cœur de mes priorités.

À Antony, nous avons la conviction que l'éducation est un investissement pour l'avenir. C'est pourquoi nous veillons, aux côtés des enseignants et des équipes éducatives, à accompagner les familles à chaque étape de la vie de leurs enfants, en proposant des services de qualité, accessibles à tous. Ces efforts sont salués : dans un article du Figaro de janvier 2026, Antony est classé 35e sur 160 villes à moins d'une heure de Paris où fonder une famille en toute sérénité.

La rentrée est toujours un moment particulier. Elle porte en elle l'enthousiasme des nouveaux départs, des retrouvailles, des découvertes et des apprentissages qui permettront à chaque enfant de grandir, de s'épanouir et de construire son avenir.

Au fil de ce guide, vous découvrirez l'ensemble des services, activités et dispositifs que la Ville met à votre disposition. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle rentrée.

Aude NODÉ-LANGLOIS Maire d'Antony

ÉDUCATION

Inscriptions scolaires 3

Crédits des écoles 6

Actions municipales pendant les temps scolaires 6

Temps périscolaires 10

Les parents, acteurs de la vie de l'école 15

Établissements d'enseignement 18

Centres de loisirs 20

Autres loisirs 25

Carte des établissements municipaux 27

La ville d'Antony a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de ses écoles primaires : **15 écoles maternelles** et **14 écoles élémentaires** communales regroupant presque 6 000 élèves. **L'enseignement scolaire a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15**. La Direction de l'éducation organise l'ensemble des activités extra et périscolaires : restauration, accueils, études, accompagnement scolaire, centres de loisirs.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La Ville d'Antony est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire. **La carte scolaire** a pour but de répartir de façon harmonieuse l'ensemble des élèves dans des écoles qui soient proches de leur domicile et/ou aisément accessibles.

Pour connaître votre secteur : **www.ville-antony.fr/quelle-est-mon-école**

Les enfants sont inscrits dans leur école de secteur dans la limite des places disponibles.
La demande de pré-inscription doit être faite sur l'Espace citoyens (p. 56).
Pour la rentrée scolaire 2026-2027, sont concernés :

- **École maternelle :** tous les enfants nés avant le 31 décembre 2023.
- **École élémentaire :** uniquement les enfants jamais scolarisés dans une école publique d'Antony.

Pas d'inscription pour les enfants nés en 2024, à l'exception du dispositif « moins de trois ans » existant à l'école du Noyer-Doré pour les enfants des secteurs Anatole-France et Noyer-Doré (sur dossier).

Accéder aux pré-inscriptions via l'Espace citoyens

DÉROGATIONS

Compte tenu de la carte scolaire, les dérogations ont un caractère exceptionnel. Elles sont limitées par la capacité d'accueil de l'établissement et doivent être motivées par des raisons spécifiques.

La ville d'Antony a choisi de soumettre ces demandes à une commission qui se réunit au 3e trimestre scolaire, pour étudier l'ensemble des dossiers. Ses décisions sont communiquées par courrier aux familles. Les demandes sont à formuler sur l'Espace citoyens (p. 56) selon un calendrier précis (pas de demande en cours d'année).
Calendrier : **www.ville-antony.fr/inscriptions-scolaires** ou *01 40 96 71 99*.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le formulaire de pré-inscription scolaire doit être complété sur l'Espace citoyens (p. 56), accompagné des documents suivants :

- La copie du livret de famille (page des parents et des enfants) ou acte de naissance avec filiation pour chaque enfant.
- La copie des pièces d'identité des parents
- Si divorce ou séparation : copie du jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- Copie de 2 justificatifs de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe, box)
- Copie du carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations avec la date des vaccins (11 vaccins obligatoires)
- Parents hébergés :
  - Certificat d'hébergement
  - Copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF, dernier avis d'imposition sur le revenu), copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

À présenter à l'école le jour de la rentrée :

- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé
- Assurance scolaire (responsabilité civile) obligatoire : attestation demandée par la Direction de l'école à la rentrée scolaire.

Contact/renseignements
Direction de l'éducation
01 40 96 71 99
inscriptions.scolaires@ville-antony.fr
place de l'Hôtel-de-Ville
92160 Antony

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET À BESOINS SPÉCIFIQUES

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap, selon 3 axes :

1 · Assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile.

2 · Associer étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS).**

3 · Garantir la continuité d'un parcours scolaire adapté aux compétences et aux besoins de l'élève, grâce à une évaluation régulière, de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Ces engagements relèvent de l'Éducation nationale. Pour Antony, un enseignant référent informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. Il contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et sa cohérence.
Avec les mêmes objectifs, la ville d'Antony a favorisé l'ouverture de 2 **ULIS** (Unité localisée pour inclusion scolaire) dans les écoles élémentaires La Fontaine et Adolphe-Pajeaud.

Un référent handicap et PAI au sein de la Direction de l'éducation construit, en collaboration avec les familles et les équipes d'animation, les conditions d'accompagnement au plus près des besoins de l'enfant sur les différents temps de vie (école, CML, périscolaire).
Voir aussi p. 32, 37, 53, 54

ÉDUCATION

CONGÉS SCOLAIRES 2026/2027

Les écoles d'Antony relèvent de l'académie de Créteil.

VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	**Académies :** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	**Académies :** **Créteil**, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire	**Jour de reprise :** mardi 1er septembre 2026		
Vacances de la Toussaint	**Fin des cours :** samedi 17 octobre 2026 **Jour de reprise :** lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël	**Fin des cours :** samedi 19 décembre 2026 **Jour de reprise :** lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	**Fin des cours :** samedi 13 février 2027 **Jour de reprise :** lundi 1er mars 2027	**Fin des cours :** samedi 20 février 2027 **Jour de reprise :** lundi 8 mars 2027	**Fin des cours :** samedi 6 février 2027 **Jour de reprise :** lundi 22 février 2027
Vacances de printemps	**Fin des cours :** samedi 10 avril 2027 **Jour de reprise :** lundi 26 avril 2027	**Fin des cours :** samedi 17 avril 2027 **Jour de reprise :** lundi 3 mai 2027	**Fin des cours :** samedi 3 avril 2027 **Jour de reprise :** lundi 19 avril 2027
Vacances d'été	**Fin des cours :** samedi 3 juillet 2027		

Jour de reprise : non-communiqué

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours. Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur d'académie.

CRÉDITS DES ÉCOLES

FOURNITURES

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement :

- Fournitures scolaires, livres, jeux et jouets, documents, supports pour l'apprentissage de langues étrangères, produits pharmaceutiques, etc.
- Ces crédits sont directement gérés par les écoles. Par ailleurs, chaque école dispose d'une coopérative, à laquelle les parents peuvent choisir de participer.

La Ville octroie également des crédits pour l'achat de fournitures, de jeux et de jouets dans le cadre de ses activités périscolaires (voir p. 10).

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Chaque année, la Ville consacre un budget d'investissement aux classes. Les besoins sont identifiés en collaboration avec les directeurs d'école : tables, chaises, mobilier pédagogique, linge, électroménager, mobilier de réfectoire pour la restauration (tables et chaises).

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES, RÉNOVATION, CONSTRUCTION

La ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des écoles. **Un plan pluriannuel d'investissement prévoit la végétalisation et la désimperméabilisation de toutes les cours d'école.** Après André-Pasquier, Noyer-Doré maternelle, Les Rabats élémentaire, Paul-Bert élémentairequi a été aménagée en 2024, c'est la cour de Paul-Bert maternelle et celle de Pajeaud élémentaire qui sont désormais en cours d'élaboration sur 2026 et 2027.

ACTIONS MUNICIPALES PENDANT LES TEMPS SCOLAIRES

ATELIERS NATURE

Une animatrice nature intervient dans une trentaine de classes maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose des ateliers

thématiques : abeilles, arboretum, biodiversité, déchets, eau, énergie, oiseaux, petites bêtes... Les enseignants qui n'ont pu être retenus sur un projet de classe de découverte sont prioritaires sur les ateliers nature.

Direction jeunesse/nature
01 40 96 71 00

PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose aux écoles une éducation à la prévention routière et à la citoyenneté. Les enfants en bénéficient par l'intermédiaire de leur enseignant. Objectifs : éveiller un esprit citoyen, sensibiliser aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes ou passagers.

BOURSE AUX PROJETS

La ville d'Antony souhaite promouvoir et encourager les projets pédagogiques des écoles, à caractère culturel, artistique, social, sportif, etc. Ces projets pédagogiques doivent être différents chaque année.
Pour cela, elle participe au financement de projets déposés par les écoles, et qui ont été sélectionnés par une commission composée de différents élus en charge des actions éducatives et culturelles et de l'éducation nationale.

CLASSES DE DÉCOUVERTE

La ville d'Antony organise 50 classes de découverte de septembre à juin dans ses deux centres de vacances* : centre maritime Paul-Roze à Kerjouanno (Morbihan) et centre maritime L'Hermitage à Samoëns (Haute-Savoie). En début d'année scolaire, les familles sont informées si leur enfant part en classe de découverte.

La Ville a fixé ses objectifs en collaboration avec les enseignants : favoriser l'épanouissement personnel des enfants par des activités en lien avec la nature et le patrimoine local ; encourager la découverte de nouvelles compétences et la prise de responsabilités. Au programme, des activités en plein air, des visites culturelles, des ateliers interactifs... en collaboration avec des intervenants locaux : découverte des marais salants, des cartes et instruments de navigation, de la faune et de la flore locales...

*ainsi que des séjours de voile et de ski durant les congés scolaires

Direction jeunesse/séjours
01 40 96 72 39

CLASSES DE DÉCOUVERTE À KERJOUANNO (MORBIHAN)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 21/09/2026 matin Samedi 3/10/2026 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 5/10/2026 matin Vendredi 16/10/2026 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 2/11/2026 matin Samedi 14/11/2026 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 16/11/2026 matin Samedi 28/11/2026 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 30/11/2026 matin Samedi 12/12/2026 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 4/01/2027 matin Samedi 16/01/2027 soir	**Fermeture du centre**	-
Lundi 25/01/2027 matin Vendredi 5/02/2027 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 22/02/2027 matin Samedi 6/03/2027 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 8/03/2027 matin Samedi 20/03/2027 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 22/03/2027 matin Vendredi 2/04/2027 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 19/04/2027 matin Samedi 1er/05/2027 soir	**Mer :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Mardi 18/05/2027 matin Samedi 29/05/2027 soir	**Mer/voile :** 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	12 jours
Lundi 31/05/2027 matin Samedi 12/06/2027 soir	**Mer/voile :** 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours
Lundi 14/06/2027 matin Samedi 26/06/2027 soir	**Mer/voile :** 2 classes élémentaires (Priorité CM1 et CM2)	13 jours

CLASSES DE DÉCOUVERTE À SAMOËNS (HAUTE-SAVOIE)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 21/09/2026 matin Samedi 3/10/2026 soir	**Fermeture du centre**	-
Lundi 5/10/2026 matin Vendredi 16/10/2026 soir	**Nature :** 2 classes élémentaires	12 jours
Lundi 2/11/2026 matin Samedi 14/11/2026 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 16/11/2026 matin Samedi 28/11/2026 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 30/11/2026 matin Samedi 12/12/2026 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 4/01/2027 matin Samedi 16/01/2027 soir	**Ski (ou Multi-Glisse) :** 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 18/01/2027 matin Samedi 30/01/2027 soir	**Ski (ou Multi-Glisse) :** 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 22/02/2027 matin Samedi 6/03/2027 soir	**Multi-Glisse :** 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 8/03/2027 matin Samedi 20/03/2027 soir	**Ski (ou Multi-Glisse) :** 2 classes élémentaires CE2 au CM2	13 jours
Lundi 22/03/2027 matin Vendredi 2/04/2027 soir	**Ski :** 2 classes élémentaires CE2 au CM2	12 jours
Lundi 19/04/2027 matin Samedi 1er/05/2027 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Mardi 18/05/2027 matin Samedi 29/05/2027 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Lundi 31/05/2027 matin Samedi 12/06/2027 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 14/06/2027 matin Samedi 26/06/2027 soir	**Nature :** 2 classes (tous niveaux)	13 jours

TEMPS PÉRISCOLAIRES

ACCUEILS MATERNELS

- **De 7h30 à 8h20**
  les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
  les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
  Les enfants sont pris en charge par du personnel périscolaire qui leur propose un goûter puis diverses activités.

ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES

- **De 7h30 à 8h20**
  les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
  les lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement pour les enfants fréquentant les études (16h15 à 17h30) ou les études sportives (16h15 à 18h).

Règlement intérieur disponible à la Direction de l'éducation et en ligne :
www.ville-antony.fr/enfance-education

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS (SMA)

Dans le cadre d'une convention signée avec l'État, la ville d'Antony assure un service minimum d'accueil **en cas de grève** des personnels enseignants.

Lorsque le taux de grévistes atteint 25 % de l'équipe enseignante, la Ville ouvre un ou plusieurs accueils en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants affectés dans les classes des enseignants grévistes.
Les écoles concernées et les sites ouverts sont indiqués par affichage à l'école et sur le site Internet de la Ville.

La journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas et des temps périscolaires (accueils du matin et du soir).

ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES

De 16h15 à 17h30, les études surveillées du soir ont pour objectif d'aider les enfants à organiser leur travail personnel et à apprendre des leçons.

Les enfants sont pris en charge **jusqu'à 17h30.** À partir de 17h30, la sortie est possible ou bien les enfants sont considérés en accueil du soir et les familles facturées pour cette prestation.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les enfants et adolescents peuvent être soutenus dans leurs apprentissages par la Ville et par des associations.

LA VILLE :

➜ Nouveau Souffle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 19h pour les enfants en classes élémentaires et les collégiens du quartier Guillebaud. Centre de loisirs le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.

4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 63 97

➜ 1, 2, 3 Malins

Accompagnement éducatif proposé sous certaines conditions lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h15-19h à l'école Noyer-Doré.

6, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 13

ACCUEILS ET ÉTUDES : FACTURATION ET PAIEMENT

Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond. Quel que soit le niveau des revenus, la participation des familles reste inférieure au prix de revient des prestations. La Ville continue à prendre à sa charge l'essentiel du coût des services publics.

Les activités concernées

Les garderies maternelles et élémentaires, les études surveillées, les Centres Municipaux de Loisirs (CML), la restauration scolaire (facturation par le prestataire Scolarest), les classes de découverte, les séjours de vacances, les stages jeunes, l'Ecole Municipale des Sports (EMS), le Château Sarran (pour les mineurs antoniens), le Club Scientifique et les études d'Allemand.

Mode de calcul

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

- **Les revenus des familles :** le prix payé sera directement proportionnel aux revenus de la famille.
- **Le taux d'effort :** c'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge. Les familles monoparentales ou élevant un enfant handicapé sont également prises en considération, avec l'application d'un taux d'effort réduit. Attention : le revenu de référence ne s'applique que pour les familles qui résident à Antony.
- **Des tarifs encadrés :** les tarifs des activités ont un prix plancher et un prix plafond. Le plafond reste nettement inférieur au coût du service pour la ville.

LES ASSOCIATIONS

➜ Association Pierre-Kohlmann

Accompagnement éducatif des jeunes du quartier Noyer-Doré.

- **Accompagnement à la scolarité,** accueil de loisirs, animations de quartier.
- **Accueil et prévention** auprès des enfants et des adolescents de 6 à 14 ans.
- **Club PK** : lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

5, allée de la Volga / 01 42 37 06 32
pk@pierrekohlmann.fr
www.pierrekohlmann.com

➜ Secours catholique

Accompagnement scolaire individuel d'élèves en difficulté du CP à la Terminale, à la demande des parents et des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez Mme Béatrice Rolland au 06 77 93 34 38.

➜ Secours populaire

Cours proposés depuis le primaire jusqu'à la Terminale.

01 55 59 98 60 / antony@spf92.org

➜ Clubs Ados Réussite (IFAC)

Accompagnement et suivi éducatifs proposés aux collégiens et lycéens (niveau seconde uniquement) domiciliés ou scolarisés à Antony.

- **Accompagnement à la scolarité** Séances d'appui méthodologique menées par des éducateurs spécialisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h (deux fois 1h par semaine).
- **Actions éducatives, actions de prévention et séjours éducatifs** durant les congés scolaires et les mercredis après-midi.
- **Prise en charge des jeunes en situation d'exclusion de leur collège**
- **Mesures de responsabilisation** en collaboration avec les collèges
- **Soutien à la parentalité** auprès des familles des enfants inscrits (accompagnement, ateliers, sorties)

Lieux d'accueil

- *Club Ados Réussite Lionel-Terray 164 bis, av. du Président-Kennedy*
- *Club Ados Réussite Herbier 46, allée de l'Herbier*
- *Club Ados Réussite Tignes 1, rue de Tignes*

Contacts

Siège administratif
246 bis, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 31 62 / 06 68 35 26 63
audrey.alvarez@dso.ifac.asso.fr

➜ Les Trois Sources

Accompagnement éducatif et scolaire des enfants en difficulté de l'école des Rabats.

Ancienne crèche de l'Aurore
116, rue des Rabats
bureau@les-trois-sources.fr

INFORMATION JEUNESSE

Au sein du 11 Espace jeunes, le SIJ (Structure information jeunesse) a pour mission d'informer les 11-25 ans : études, métiers, formation en alternance, stage en entreprise, emploi, job d'été, bourse, logement étudiant, mobilité internationale...

Voir page 25 les coordonnées du 11 qui propose animations, loisirs, aide aux projets...

RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU QUARTIER DU NOYER-DORÉ

Dans le cadre d'une action publique renforcée en quartier "politique de la ville", un programme de réussite éducative spécifique accompagne les enfants et les jeunes du Noyer-Doré. En partenariat avec l'Éducation nationale et les associations, la Ville repère les élèves de la maternelle à la fin de la 3e qui présentent des difficultés comportementales, sociales et d'apprentissage, à l'école et ailleurs. En association avec la famille, la Réussite Éducative favorise l'épanouissement de l'enfant sur tous les plans (école, famille, loisirs, santé, etc.)

En particulier dans les écoles Noyer-Doré, Adolphe Pajeaud, Val de Bièvre et Anatole-France :

➜ Club Coup de pouce

- **Clé (lecture) :** dispositif d'accompagnement des CP à l'apprentissage de la lecture.
- **Cla (langage) :** dispositif d'accompagnement des grandes sections de maternelle afin de se familiariser aux différents registres du langage.

Direction de la prévention
01 40 96 71 82

RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service est délégué à la société Scolarest. Chaque jour, elle prépare les repas à la cuisine centrale, les sert dans les 29 écoles d'Antony et les facture aux familles. Le prix du repas, calculé selon les revenus (voir p. 57), varie de 0,70 € à 8,11 € en maternelle et de 0,85 € à 8,44 € en élémentaire.

C'est l'inscription à l'école qui vaut **inscription de fait au restaurant scolaire.** Chaque matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les enseignants relèvent le nom des enfants qui déjeuneront au restaurant scolaire le midi. Les parents doivent prendre connaissance du règlement intérieur, disponible à la Direction de l'éducation et en ligne : **www.ville-antony.fr/restauration-scolaire**

Restauration en centre de loisirs :
Le déjeuner faisant partie de la journée de centre (mercredi en journée entière ou congé scolaire), l'enfant inscrit en CML est aussi inscrit de fait au service de restauration. Il y a en revanche deux facturations distinctes : la Ville facture la journée au centre, Scolarest facture le repas.

DES MENUS TRÈS ÉTUDIÉS

➜ Commission des menus

La ville d'Antony, soucieuse de l'équilibre des repas et de la satisfaction de ses jeunes convives, a créé une commission des menus. Elle réunit tous les deux mois la Maire adjointe chargée de l'éducation, des représentants de la Ville, de parents d'élèves, de directeurs d'école et de centre de loisirs et de la société Scolarest.

La commission se déroule en trois temps : analyse de satisfaction sur les menus passés, étude des menus à venir, dégustation de nouvelles recettes. Les menus sont affichés à l'entrée des écoles, publiés chaque mois dans le magazine municipal Vivre à Antony et disponibles en ligne sur l'application Foodi (accessible depuis le site de la Ville ou l'application Ville d'Antony)

➜ Qualité des denrées

Le contrat avec la société Scolarest prévoit **une large part de produits dits « durables »,** dont des composantes bio, des viandes labellisées label rouge, bleu blanc cœur, des poissons label MSC, des légumes et fruits locaux en saison, des fromages AOP et des laitages en circuit court. La traçabilité des produits est contrôlée chaque mois.
Des analyses microbiologiques sont réalisées régulièrement à la cuisine centrale, dans les écoles et les centres de loisirs.

CROC'NEWS
La Ville diffuse un compte rendu de la commission des menus : Croc'news, relatant les animations, l'avis des enfants, les actions anti-gaspillage et le tri des déchets.

Où le lire : panneau d'affichage de l'école, ou foodi.fr

PAI : ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES OU AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE

Le projet d'accueil individualisé (PAI) permet l'accueil dans les restaurants scolaires et sur les temps périscolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques. Un agent municipal de la Direction de l'éducation se charge de l'accueil des familles et du lien avec les écoles et les centres de loisirs.

Contact : 01 40 96 71 18

Pour les PAI alimentaires, deux choix sont proposés aux familles.

- **Un plateau-repas « Nutrisens » fourni par Scolarest, adapté à 90 % des régimes d'éviction.** Il est facturé par Scolarest au même tarif que les repas classiques ;
- **Un panier-repas préparé par la famille** et transmis chaque matin froid (moins de 6°C, avec pain de glace), conservé dans une boite avec couvercle, tous deux hermétiques et adaptés au micro-onde… Les familles sont facturées 50 % du prix de la prestation de restauration scolaire.

Pour des raisons de sécurité pour l'enfant, la Ville ne propose pas d'éviction à l'allergène.

Dans les deux cas, le référent périscolaire ou le directeur du CML a connaissance du dossier et de la procédure à suivre en cas de problème, mais n'a pas de compétence médicale. Les familles dont les enfants souffrent d'une allergie alimentaire sont invitées à se faire connaître afin de définir les meilleures conditions d'accueil.

PAIEMENT DES REPAS

La société Scolarest adresse une facture aux familles à la fin de chaque mois pour les repas consommés à l'école et au centre de loisirs. Si le tarif unitaire facturé n'est pas celui qui a été calculé par la régie centrale, la famille doit revenir vers celle-ci, pour vérification.

En fonction du revenu de référence, la régie centrale calcule le tarif une fois par an, valable du 1er/01 au 31/12. Elle le transmet à Scolarest, qui n'est autorisée à aucune modification sans l'accord formel de la Ville.

Les factures de restauration scolaire sont à payer à réception. En cas de défaut de paiement sous quinzaine, les impayés sont transmis directement au Trésor public pour recouvrement auprès des familles.

À l'émission de la première facture par Scolarest, un code famille unique est attribué à chaque foyer. Ce code permet aux familles de finaliser leur inscription sur foodi.fr, puis de régler leurs factures depuis cette application.

➜ Modalités de règlement

- Mandat de prélèvement SEPA.
- Paiement en ligne sur le site : **https://app.foodi.fr/homepage**
- Chèque à l'ordre de Compass, accompagné du coupon de la facture à envoyer à la cuisine centrale : Compass Group France - Scolarest - 191B, rue des Rabats - 92160 Antony
- En espèces à la cuisine centrale, mercredi 14h-17h (sauf congés scolaires).

AIDES MUNICIPALES

La Ville participe aux frais de restauration à l'école, au collège et au lycée, sous certaines conditions : bourse communale et bourse familles nombreuses (voir p. 54 et 54).

LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

➜ Composition

Le directeur d'école, les enseignants, **les représentants élus des parents** (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*). Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- Les personnels du RASED** ou de la médecine scolaire,
- Toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : **www.ville-antony.fr** rubrique "démarches et services" (Espace citoyens voir p. 56).

(*) Le directeur académique nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'école et est attentif au cadre de vie des écoliers.
(**) Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

➜ **Attributions**
- **Vote** le règlement intérieur de l'école,
- **Donne** son avis sur les questions intéressant la vie à l'école,
- **Est informé** sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre entre enseignants et parents.

LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public doté d'un conseil d'administration, la Caisse des écoles a en charge le vote du budget de la « Réussite Éducative » : accompagnement scolaire et actions éducatives proposés aux enfants et adolescents du quartier Noyer-Doré rencontrant des difficultés cumulées (voir p. 13).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

➜ **Maire, présidente**
Aude NODÉ-LANGLOIS

➜ **Membres désignés par le Conseil municipal**
Anne FAURET
Laurent SOUCHAUD
Christine ROUCHE
Pauline GALLI
Laïla RAFIK
Romain MONTBEYRE-SOUSSAND

➜ **Membres élus par les adhérents au titre de la FCPE**
Yohann LOUIS
Stéphanie COUEGNAS
Aude CHELLAH
Matthieu GROS

➜ **Membres élus par les adhérents au titre de l'AAPEELA**
Eléonore BRUN
Claire SCOZZARRO
Nadia HALAOUI

➜ **Membres de droit**
L'inspecteur de l'Éducation nationale
Un directeur d'école
Le trésorier principal d'Antony
Le délégué du préfet

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE)

fcpe.antony@gmail.com

- **Présidente :**
  Stéphanie COUEGNAS / *06 85 11 66 94*
- **Trésorière :**
  Sabine HONORÉ / *01 46 66 34 82*

Contact Maternelle et élémentaire :
Stéphanie COUEGNAS / 06 85 11 66 94

Contact Collège :
Céline LAURENT / 06 16 96 61 97

Contact Lycée :
Sabine HONORÉ / 01 46 66 34 82

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ANTONY-WISSOUS (PEEP)

peep-antony@hotmail.fr
www.peep.asso.fr

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES D'ANTONY (AAPEELA)

aapeela@bbox.fr

- **Présidente :** Cécile VICENTE
  06 70 05 01 63 / cilou-vicente@bbox.fr
- **Trésorier :** Alexis TOYANE
  06 50 74 79 81 / alexistoyane@gmail.com
- **Secrétaire :** Thomas FRANÇAIS
  06 21 70 58 56 / thomas@egtf.fr

ÉDUCATION

Vice-président chargée de la maternelle :
Eduardo TRIS / 07 61 88 07 68

Vice-président chargée de l'élémentaire :
Benjamin BARDIAUD / 06 64 12 97 17
bardiaux@gmail.com

Vice-présidente chargée des collèges :
Stéphanie SORET / 06 58 64 15 26
stef_st94@live.fr

Vice-présidente chargé des lycées :
Karine BOIVIN/06 77 57 45 46
karine_boivin@yahoo.com

COLLÈGES*

➜ Anne-Frank
112, rue Adolphe-Pajeaud
01 46 74 10 80

➜ Henri-Georges Adam
167-173, rue des Rabats
01 46 68 60 11

➜ Francois-Furet
22, avenue Léon-Blum
01 46 68 40 50

➜ La Fontaine
16, rue Pierre-Kohlmann
01 46 60 14 23

➜ Descartes
22, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 42 37 67 22

Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants au Conseil d'école.
Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À ANTONY

SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES MATERNELLES (2 187 élèves en 2025-2026)

Adolphe-Pajeaud - M. ROATTA 0920447L@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 95 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - Mme BECKER 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 40 96 73 54 ou 01 40 96 72 07
André-Chénier - Mme MERLET-CORNUAULT 0920678M@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12
André-Pasquier - Mme RENAULT 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-de-Segonzac - Mme DUPIN 0921809S@ac-versailles.fr	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes 01 40 96 68 22 ou 01 40 96 68 33
Ferdinand-Buisson - Mme ALMOSNINO 0920457X@ac-versailles.fr	3, place Auguste-Mounié 01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15
Jean-Moulin - Mme LE MORVAN 0922144F@ac-versailles.fr	9, rue Jean-Moulin 01 42 37 45 60
Jean-Zay - Mme CAUQUIL 0923095P@ac-versailles.fr	2, promenade Arcos-de-Valdevez 01 40 96 25 49 ou 01 40 96 25 48
Jules-Ferry - Mme KECK 0921528L@ac-versailles.fr	43, av. Armand-Guillebaud 01 40 96 63 59 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme BELLAKHDAR 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - Mme GONCALVES 0920461B@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme PERRAIS 0922027D@ac-versailles.fr	2, bd des Pyrénées 01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - Mme DOUARIN 0920575A@ac-versailles.fr	65, avenue Jean-Monnet 01 40 96 64 23 ou 01 40 96 72 09
Val de Bièvre - Mme THIBAUDEAU 0921792Y@ac-versailles.fr	248-250, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 05 ou 01 40 96 72 79
Velpeau - Mme JARRIN 0920583J@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 40 96 64 49 ou 01 40 96 72 17

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3 726 élèves en 2025-2026)

Adolphe-Pajeaud - Mme BRAUT 0921357A@ac-versailles.fr	143, rue Adolphe-Pajeaud 01 40 96 64 96 ou 01 40 96 72 06
Anatole-France - Mme BECKER 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France 01 40 96 73 54 ou 01 40 96 72 07
André-Chénier - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	35, rue Camille-Pelletan 01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20
André-Pasquier - Mme RENAULT 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-de-Segonzac - Mme DUPIN 0921809S@ac-versailles.fr	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes 01 40 96 68 22 ou 01 40 96 68 33
Edmond-Blanguernon - M. GRESCU 0920840N@ac-versailles.fr	1, rue des Grouettes 01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21
Ferdinand-Buisson - M. HAMEL 0921257S@ac-versailles.fr	1, rue Augusta 01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16
Jean-Zay - Mme CAUQUIL 0923095P@ac-versailles.fr	2, promenade Arcos-de-Valdevez 01 40 96 25 49 ou 01 40 96 25 48
Jules-Ferry - Mme KECK 0921528L@ac-versailles.fr	41, av. Armand-Guillebaud 01 40 96 63 59 ou 01 46 68 68 10
La Fontaine - Mme BELLAKHDAR 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue Pierre-Kohlmann 01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05
Les Rabats - Mme COURY 0920428R@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats 01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10
Noyer-Doré - Mme PERRAIS 0922027D@ac-versailles.fr	6, bd des Pyrénées 01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08
Paul-Bert - Mme BOUTIN 0921463R@ac-versailles.fr	67, avenue Jean-Monnet 01 40 96 64 32 ou 01 40 96 72 09
Velpeau - Mme FAVEY 0920444H@ac-versailles.fr	22 bis, av. Jeanne-d'Arc 01 40 96 64 45 ou 01 40 96 72 17
IME Parc Heller	22, rue Prosper-Legouté 01 42 37 77 46

LYCÉES*

➜ Descartes
1, avenue Lavoisier
01 46 11 49 80

➜ Théodore-Monod
Lycée professionnel
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 46 71

***La Ville aide au paiement des cantines en collège et lycée : voir bourse communale p. 54.**

ADRESSES UTILES

- **Inspection de la 21e circonscription de l'Éducation nationale**
  Inspectrice :
  Sylvie PIEDFER
  24, av. Jeanne-d'Arc
  92160 Antony
  01 30 83 44 83
  ce.0922186b@ac-versailles.fr
- **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN92)**
  167-177, avenue F. et I. Joliot-Curie
  92013 Nanterre Cedex
  Bureau d'accueil : 16e étage - bureau 16 67 / 01 71 14 29 29
- **Rectorat de l'Académie de Versailles**
  3, bd de Lesseps
  78000 Versailles
  01 30 83 44 44
  ce.communication@ac-versailles.fr
- **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**
  Délégué départemental de l'Éducation nationale
  Hôtel du Département - Arena
  57, rue des Longues-Raies
  92000 Nanterre
  0 806 00 00 92

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (EX IUFM)

➜ Centre Antony Jouhaux
26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 62 00

SECTEUR PRIVÉ

➜ École Nouvelle
6, avenue d'Alembert - 01 43 50 13 83

➜ Institution Sainte-Marie
2, rue de l'Abbaye (collège - lycée – cpge)*
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33

(*) Classe préparatoire aux grandes écoles

CENTRES DE LOISIRS

La Direction de l'éducation, service périscolaire et actions éducatives, accueille près de 1 400 enfants par jour dans ses centres de loisirs (CML).

Direction de l'éducation
01 40 96 71 37 ou 72 88
Hôtel de ville - RDC

Les centres municipaux de loisirs accueillent vos enfants le mercredi et les jours de vacances scolaires. Dans chaque centre, un directeur et son équipe d'animateurs mettent en œuvre des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Ces animations répondent aux objectifs du **projet éducatif de la ville d'Antony (PEDT)**, consultable sur le site de la Ville.

ÉDUCATION

11 centres maternels et 9 centres élémentaires accueillent les enfants le mercredi.

CENTRES MATERNELS

➜ Parc Heller
20, rue Prosper-Legouté / 01 40 96 31 08

➜ Jules-Ferry
43, av. Armand-Guillebaud / 01 40 96 63 60

➜ André-Pasquier
1, rue d'Artois / 01 40 96 31 38

➜ Val de Bièvre
248, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 72 79

➜ André-Chénier
35, rue Camille-Pelletan / 01 40 96 72 20

➜ Noyer-Doré
2, bd des Pyrénées / 01 40 96 72 83

➜ La Fontaine
12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67

➜ Dunoyer-de-Segonzac
2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 45

INSCRIPTION

Formalités obligatoires à faire préalablement avant l'accueil de l'enfant :

- **Fiche de sécurité** (accompagnée d'une copie du carnet de vaccination et de l'assurance responsabilité civile) dûment remplie, signée et déposée au gardien de l'école ou au directeur du centre de loisirs.
- **Inscription et réservation obligatoires par Internet,** directement sur l'Espace Citoyens. Sélectionnez les jours de présence souhaités pour votre enfant.
  - pour les mercredis : jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente (J-7).
  - pour les vacances scolaires : *voir p. 22*

Lire le règlement et les modalités de réservation et d'annulation.

➜ Ferdinand-Buisson
3, place Auguste-Mounié / 01 40 96 31 93

➜ Jean-Zay
2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 54

➜ Velpeau
22 bis, av. Jeanne-d'Arc / 01 40 96 72 17

CENTRES ÉLÉMENTAIRES

➜ Parc Heller
20, rue Prosper-Legouté / 01 40 96 68 53

➜ Paul-Roze
6, rue Henri Fabre / 01 40 96 25 67

➜ André-Pasquier
1, rue d'Artois / 01 40 96 31 39

➜ Dunoyer-de-Segonzac
2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 29

➜ Ferdinand-Buisson
1, rue Augusta / 01 40 96 31 93

➜ Jean-Zay
2, promenade Arcos-de-Valdevez
01 40 96 25 54

➜ Nouveau Souffle
4, rue Dunoyer-de-Segonzac
01 40 96 63 97

➜ Noyer-Doré
6, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 13

➜ La Fontaine
12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67

➜ Velpeau
(accueil du mercredi matin et mercredi après-midi sans restauration)
22 bis, av. Jeanne-d'Arc / 01 40 96 72 17

OUVERTURE DES CML DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES 2026-2027		INSCRIPTIONS (annulation possible jusqu'à un mois avant le début des vacances)
Toussaint	**19 au 30 octobre 2026**	Du 1er au 21 septembre 2026
Noël	**21 au 31 décembre 2026**	Du 2 au 23 novembre 2026
Hiver	**8 au 19 février 2027**	Du 4 au 25 janvier 2027
Printemps	**5 au 16 avril 2027**	Du 1er au 22 mars 2027
Été	**à partir du 5 juillet 2027**	Du 10 mai au 7 juin 2027
CML LE MERCREDI	**Réservation jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente (J-7).** Directement depuis l'Espace citoyens (voir p. 56).	

CML LE MERCREDI en demi-journée

Les enfants peuvent être accueillis en fonction des places disponibles : 80 en CML maternel et 80 en CML élémentaire. **La restauration n'est pas assurée.**

Le matin de 7h30 à 12h30 : les enfants inscrits au CML doivent être déposés entre 7h30 et 9 h et récupérés entre 12h et 12h30.

L'après-midi de 13h30 à 19h : les enfants inscrits au CML doivent être déposés, munis de leur goûter, entre 13h30 et 13h45 et récupérés entre 17h30 et 19h.

ÉCOLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
Pour toutes les écoles maternelles	CML Velpeau
Pour toutes les écoles élémentaires	CML Velpeau

CML LE MERCREDI en journée complète

Les enfants en classes primaires inscrits au CML sont déposés entre 7h30 et 9h. Le soir, ils pourront être récupérés entre 17h et 19h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école :

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
Paul-Bert	Parc Heller
Jules-Ferry	Jules-Ferry
André-Pasquier - **Velpeau** - **Jean-Moulin** (sauf fratrie)	André-Pasquier
Dunoyer-de-Segonzac - **Les Rabats**	Dunoyer-de-Segonzac
Val de Bièvre - **Adolphe-Pajeaud**	Val de Bièvre
André-Chénier	André-Chénier
Noyer-Doré - **Anatole-France**	Noyer-Doré
La Fontaine	La Fontaine
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson
Jean-Zay	Jean-Zay

Pour les enfants scolarisés dans une autre école, contacter : cml@ville-antony.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
Paul-Bert - **Adolphe-Pajeaud**	Parc Heller
André-Chénier - **Blanguernon** - **Jules-Ferry**	Paul-Roze
André-Pasquier - **Velpeau**	André-Pasquier
La Fontaine	La Fontaine
Noyer-Doré - **Anatole-France**	Noyer-Doré
Dunoyer-de-Segonzac - **Les Rabats**	Dunoyer-de-Segonzac
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson
Jean-Zay	Jean-Zay

Pour les enfants scolarisés dans une autre école, contacter : cml@ville-antony.fr

CML PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES
en journée complète

Centre de loisirs de 7h30 à 19h pour les enfants de 3 ans (si déjà scolarisés et propres) à 12 ans révolus, scolarisés ou habitant à Antony.
Vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école publique de secteur (selon votre domicile).

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
André-Pasquier - **Velpeau - Jean Moulin avec fratrie**	André-Pasquier
Dunoyer-de-Segonzac - **Les Rabats**	Dunoyer-de-Segonzac
Paul-Bert - **Ferdinand-Buisson**	Parc Heller
Val de Bièvre - **Adolphe-Pajeaud**	Val de Bièvre
Jules-Ferry - **Jean-Moulin sans fratrie**	Jules-Ferry
Noyer-Doré - **Anatole-France**	Noyer-Doré
La Fontaine	La Fontaine
André-Chénier	André-Chénier
Jean-Zay	Jean-Zay

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT
André-Pasquier - **Velpeau**	André-Pasquier
La Fontaine	La Fontaine
Adolphe-Pajeaud - **Ferdinand-Buisson** - **Paul-Bert**	Parc Heller
André-Chénier - **Blanguernon** - **Jules-Ferry**	Paul-Roze
Dunoyer-de-Segonzac - **Les Rabats**	Dunoyer-de-Segonzac
Noyer-Doré - **Anatole-France**	Noyer-Doré
Jean-Zay	Jean-Zay

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

AUTRES LOISIRS

SÉJOURS DE VACANCES

La ville organise des séjours dans ses centres permanents de Samoëns et Kerjouanno et propose aux 4-18 ans de multiples formules de vacances.

- **Vacances d'automne** à Samoëns et Kerjouanno.
- **Vacances d'hiver :** principalement des séjours de ski réservés aux 8-18 ans, à Kerjouano pour les 4-9 ans.
- **Vacances de printemps :** des séjours linguistiques à l'étranger, à la mer, à la campagne.
- **Vacances d'été** (juillet et août) **:** des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Des brochures Toussaint, hiver/printemps et été sont distribuées le même jour dans les établissements scolaires.

Contact :
Direction jeunesse/séjours
01 40 96 73 49 ou 71 43

ÉCOUTE DU NOYER-DORÉ

Activ'ac est un dispositif qui propose aux jeunes de 12 à 18 ans un accompagnement éducatif par le biais d'activités sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires (sports collectifs, sports individuels, sports nautiques, base de loisirs, bowling...) L'accent est également mis sur la culture : ateliers théâtre, atelier d'écriture et de MAO, sorties au musée, visite de monuments, cinéma, spectacles...)

L'Écoute du Noyer-Doré
1, allée Martin-Luther-King
et 4, rue Robert-Scherrer
Inscriptions : 01 40 96 68 35

11 ESPACE JEUNES

Pour les 11/25 ans.

- **Loisirs et animations :** Sortie trimestrielle (le 11-Event') - ateliers multimédia, soirées ou après-midi thématiques (le 11-Anim') – stages jeunes socio-culturels - animations jeunesse - cinéma, piscine et tennis avec le Pass vacances. La Carte du 11 permet également de bénéficier de réductions dans les équipements municipaux et commerçants partenaires.
- **Et aussi :** espace multimédia et jeux vidéo en réseau, Aide aux projets (Bourses de l'aventure et de la création, Cap sur le Monde, Pack'Ados (pour des vacances en autonomie, formation au BAFA).
- **Label « Information jeunesse » :** voir p. 12
- **Conseil des Jeunes Citoyens :** Pour les jeunes de la 3e à 21 ans qui souhaitent participer à la vie citoyenne de la Ville et proposer des projets pour la jeunesse. Sur inscription.

Le 11 Espace jeunes
à 50 m du RER B Antony
11, bd Pierre-Brossolette
01 40 96 73 77
espace-jeunes@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/11-espace-jeunes

ÉVÉNEMENTS JEUNESSE

Tout au long de l'année, la Ville propose des animations et des événements pensés pour les enfants et les adolescents : des moments de fête, de découverte et de partage en famille. (voir aussi Culture jeune public p. 42). Ces animations tendent à devenir éco-responsables.

➜ En particulier

- **Carnaval** Une ambiance festive et colorée pour célébrer la fin de l'hiver et faire place au printemps.
- **Village natur'à vélo** Un week-end en famille pour rencontrer les animaux de la ferme, participer à des ateliers nature et vélo, découvrir l'artisanat local et profiter de spectacles au printemps.
- **Fête de la science** Une manifestation à l'automne qui permet de découvrir les sciences en s'amusant ! Gratuit et convivial, cet événement invite petits et grands à comprends, explorer et expérimenter à travers des expositions, des ateliers et des démonstrations interactives.
- **Animations de Noël** Dans une atmosphère lumineuse et féérique, venez glisser sur la patinoire de glace installée dans le quartier Jean-Zay.

Contacts :
Événementiel / 01 40 96 73 69
Voir aussi les animations du CCOSY, p. 48.

CLUB SCIENTIFIQUE MUNICIPAL

Le club scientifique municipal offre une réelle opportunité pour les enfants de découvrir et d'explorer le monde des sciences dans un cadre ludique et éducatif. Il vise à stimuler la curiosité et à encourager les vocations scientifiques et techniques chez les jeunes de la grande section à la terminale en privilégiant l'expérimentation : biologie, environnement, géologie, archéologie, robotique, etc.

Les activités ont lieu du mardi au vendredi à l'ancienne école Dunoyer-de-Segonzac. Les enfants et les jeunes sont accueillis par groupes de 12. Les séances durent 1 h pour les découvreurs (CP/CE1) et les explorateurs (CE2/CM1), 2 h pour les chercheurs (CM2-6e) et les inventeurs (5e-Terminale).

Nouveauté cette année : les curieux !
10 enfants de grande section seront accueillis durant 45 minutes.
Ces activités permettent à chacun de découvrir les sciences en faisant, en observant le monde, en posant des questions et en cherchant des solutions tous ensemble.

- Stages durant les congés scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été ;
- Interventions dans les écoles ;
- Évènement : sorties famille, Fête de la Science, intervention dans les médiathèques (ex : La science se livre, Village Natur'à vélo, etc.)

Contacts :
Ancienne école élémentaire, 4, rue Dunoyer-de-Segonzac / 01 40 96 64 38
sciences@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/club-scientifique

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

- Établissements petite enfance et famille
- Écoles et centres de loisirs
- Services administratifs, techniques et sociaux
- Établissements sportifs
- Établissements culturels
- Autres

(*) gestion intercommunale

A Crèche La Source
B Point justice
C Le II Espace jeunes
D Halte-jeux Pomme d'Api
Relais Petite enfance
E Service logement

CML : centre municipal de loisirs

PETITE ENFANCE

Services municipaux 29

Secteur associatif et privé 33

Le pôle social départemental d'antony/sceaux 35

SERVICES MUNICIPAUX

PETITE ENFANCE

La ville d'Antony propose de nombreuses solutions de garde, mais aussi des lieux d'accueil et d'écoute pour les professionnels et les parents.

LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

organise et coordonne l'accueil des enfants de deux mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle dans les établissements municipaux, ainsi que l'activité des Relais petite enfance. Elle apporte également un soutien technique et financier indispensable au bon fonctionnement de certaines structures associatives et privées. Enfin, elle développe des actions de soutien à la parentalité auprès des familles, au sein des structures de la petite enfance et de la Maison des familles.

➜ Ses missions

- Traitement des pré-inscriptions
- Préparation des admissions
- Mise en œuvre de bonnes conditions d'accueil des enfants et des parents
- Information auprès des parents et des personnels
- Réflexion sur des projets de développement de l'enfant
- Développement des réseaux professionnels de la petite enfance et de la parentalité.

➜ Objectifs des établissements

- **Favoriser** le développement, l'éveil et l'épanouissement des enfants.
- **Veiller** à leur santé.
- **Veiller** à leur sécurité physique et affective.
- **Permettre** aux enfants de se sociabiliser progressivement au contact d'autres enfants et d'autres adultes.
- **Être disponible** pour les parents et les accompagner dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.

➜ Deux types d'accueil

- **Accueil régulier** de 1 à 5 jours par semaine, entre 7h et 10h par jour, qui sera formalisé par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** non planifié annuellement, sous forme de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, passerelle avec l'école...

LA MAISON DES FAMILLES

La Ville a créé en septembre 2023 ce lieu ressource pour toutes les familles, espace unique et innovant qui favorise les liens entre les parents et les enfants dès la grossesse et tout au long du développement de l'enfant. C'est aussi un espace d'information et de propositions pour soutenir la parentalité et valoriser les compétences parentales.
La Maison des Familles offre à tous un accueil inconditionnel, gratuit et sans réservation. Son principe : proposer des ateliers collectifs (mais pas seulement) afin d'allier l'accompagnement par des professionnels et le partage d'expériences entre parents. Un lieu convivial et chaleureux pour se rencontrer, et pour profiter d'un temps entre parents et enfants.

➜ La Maison des Familles, c'est :

- **Un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)** tous les matins entre lundi et vendredi, tous les mercredis après-midi et un samedi matin sur deux pour les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou grands-parents, proposé par l'association Des Familles et des Liens.
- **Une équipe ressource** qui s'appuie sur une culture commune et des valeurs partagées : sage-femme, psychologue, orthophonistes, psychomotriciennes, psychopédagogue, conseillère

conjugale et familiale, médecin de la parentalité, éducatrices de jeunes enfants.

- **Des ateliers parents enfants** en collectif et ou en individuel pour aborder diverses thématiques : les mille premiers jours, le langage, le sommeil, la diversification alimentaire, l'autorité, les apprentissages scolaires et toutes les questions que peuvent légitimement se poser les parents.

2, rue de la Renaissance
maisondesfamilles@ville-antony.fr
01 40 96 63 75

LES RELAIS PETITE ENFANCE

Animés par des professionnels de la petite enfance, les Relais ont pour **mission de promouvoir et d'améliorer l'accueil à domicile du jeune enfant.**
Deux RPE (Relais Petite Enfance) à Antony : **Une Souris Verte et Trois P'tits Chats,** lieux d'accueil, d'écoute, d'échange, d'information et d'orientation pour les familles, les assistants maternels, les assistants parentaux et les enfants.
L'ensemble des services proposés est gratuit.
L'équipe des Relais travaille en partenariat avec les services de la PMI (voir p. 35).

➜ Une Souris Verte
Lundi, mercredi, jeudi :
9h-12h30 / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h30 / 13h30-19h
Vendredi : 9h-12h30
17, boulevard Pierre-Brossolette
01 40 96 72 87
relais_petite_enfance@ville-antony.fr

➜ Trois P'tits Chats
Lundi, mercredi, jeudi : 13h30-17h
Lieu d'accueil enfants parents :
Vendredi 9h30-11h30 (voir LAEP p.33).
246, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 68 68
relais_petite_enfance@ville-antony.fr

À ces deux adresses, **les Relais** proposent des activités aux assistants maternels ou parentaux accompagnés des enfants accueillis, ainsi que sur plusieurs autres sites : crèches La Fontaine et Farandole, médiathèques Anne-Fontaine et Arthur-Rimbaud (voir p. 43), ludothèque (voir p. 47).

LES CRÈCHES

Les crèches de la Ville accueillent en un même lieu les enfants jusqu'à 3 ans (4 ans sur dérogation) avec différents types de contrats, réguliers du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (voir les modalités d'accès p. 32).

LA HALTE-JEUX

Concerne les enfants d'un an jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demi-journées en fonction des plages horaires d'ouverture :

➜ Pomme d'Api
Lundi à vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30.

UN ACCUEIL PENSÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

Les équipes des crèches et des halte-jeux accompagnent chaque enfant dans le respect de son rythme, de ses besoins et de son développement.

Jeux, découvertes, motricité, éveil culturel, lecture et temps de partage favorisent la socialisation, l'autonomie, le développement du langage et l'épanouissement des enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Une attention particulière est portée à la sécurité physique, affective et émotionnelle de chaque enfant ainsi qu'à la qualité du lien avec les familles.

Les professionnels accompagnent les familles tout au long de l'accueil de leur enfant : période d'adaptation, échanges quotidiens, soutien à la parentalité et temps conviviaux.

CRÈCHES	DIRECTION	ADJOINTE	ADRESSE	CONTACT
La Fontaine	Déborah DARCHIS	Marie-Hélène COURTEL	46, rue Pierre Kohlmann	01 40 96 64 10
Les Petits Princes	Marine ROUAULT	Julie CASSERAT	246, rue Adolphe Pajeaud	01 40 96 68 62
Pomme de Pin	Elodie DENIS	-	4, rue du Sud	01 40 96 75 11
LA CLÉ DES CHAMPS				01 40 96 64 80
Le Blé en Herbe	Frédérique MONTGILLARD	Shayne GERMAIN	77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 82
L'Eau Vive	Sandra IACOBELLI SEROR			01 40 96 64 81
LA COMPTINE				
Arc en ciel	Magalie OLIVE	Emma NZIHOU	15, av. Fontaine Mouton	01 40 96 64 36
Farandole	Jade VAUTIER	Déborah FOUCHEREAU		01 40 96 68 02
LA SOURCE				
Pierre de lune (accueil régulier)	Karine SENECAL		12/14, rue Maurice Labrousse	01 40 96 73 12
Ribambelle (accueil régulier et occasionnel)	Graciella JOUVE			01 40 96 73 14
Coquelicots	Alexia POUHAL		2 bis, rue d'Olomouc	01 40 96 64 19
Jean-Zay	Virginie GUIGNARD	Audrey LAHAYE	1, avenue Jacques-Chirac	01 40 96 25 31
HALTE-JEUX				
Pomme d'Api	Sandrine DESRUELLES	-	15, bd Pierre Brossolette	01 40 96 72 58

MODALITÉS D'ACCÈS

PRÉINSCRIPTIONS

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. La domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte.
Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires, en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Direction de la petite enfance
Mairie / 3e étage / bureau 307 bis
Lundi, mercredi :
8h30-12h et 13h30-17h30
Mardi, vendredi : 8h30-12h
Jeudi : 13h30-17h30
01 40 96 31 33 ou 31 32
petite_enfance@ville-antony.fr

Accueil régulier de 1 à 5 jours, de 7h à 10h par jour (à partir du 6e mois de grossesse) : dossier à télécharger*.
Accueil occasionnel à la demi-journée (à partir de l'âge de la marche) : téléphoner ou dossier à télécharger*.

*https://www.ville-antony.fr/admission-creches-municipales

➜ Documents originaux à fournir
(pas de photocopies)
- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- La carte d'identité ou le passeport en cours de validité des parents ou la carte de séjour.
- Décision de justice en cas de séparation ou de divorce, le cas échéant.
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement.
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales (CAF).
- Un justificatif de domicile :
  - Soit, taxe d'habitation ou quittance de facture d'énergie de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des Affaires générales, le cas échéant.
  - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif.

➜ Justificatifs de ressources
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1 des parents.

➜ Et, selon la situation
- Les derniers bulletins de salaire du foyer.
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études.
- Pour les professions libérales : Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce.

ADMISSION

Sont pris en considération pour l'attribution des places :

1 • La sectorisation.

2 • L'adéquation entre les souhaits d'accueil de la famille, les places disponibles au sein de chaque section et l'âge de l'enfant.

3 • Les naissances multiples.

4 • L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

5 • Si l'enfant à accueillir a un frère ou une sœur présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.

6 • Les adoptions.

7 • Des demandes exprimées par la PMI et les travailleurs sociaux de la CAF.

8 • Les familles n'ayant jamais bénéficié d'une place.

9 • La mixité sociale.

Les dossiers sont étudiés par la commission d'admission.

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Vous venez d'avoir un troisième enfant ou plus, vos enfants déjeunent à la cantine scolaire, participent aux séjours de vacances, fréquentent les centres de loisirs… La Ville vous rembourse deux fois 305 € (voir p. 54).

➜ Les crèches sont sectorisées
Aucune dérogation n'est acceptée. En effet, la Ville se doit de respecter une répartition équilibrée des enfants dans chaque secteur d'Antony. Afin de finaliser l'admission, les familles devront fournir un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin de l'enfant, ainsi que les informations vaccinales obligatoires à jour.

➜ Accueil occasionnel
La Direction de la halte-jeux organise directement l'accueil des enfants selon les places disponibles et l'âge des enfants. Un même enfant ne peut cumuler un accueil régulier et un accueil occasionnel.

PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort **en fonction des ressources imposables** (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées.

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €.
Prix de l'heure en multi-accueil en 2022 = 1 850 x 0,0516 % = 0,95 € de l'heure à multiplier par le nombre d'heures réservé par contrat.

SECTEUR ASSOCIATIF ET PRIVÉ

La ville d'Antony a établi un partenariat avec certaines structures d'accueil associatives au sein desquelles des places sont réservées aux Antoniens.

LA CRÈCHE PARENTALE

Petite structure d'accueil collectif (jusqu'à 20 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières.

➜ Crech'endo
Horaires : 7h45-18h45
Accueil : 21 enfants
80, rue Adolphe-Pajeaud
www.crechendo-asso.fr / 07 69 64 46 14

LE LAEP

Lieu d'accueil enfants parents, le LAEP est à la fois :
- Un espace de rencontre
- Un espace de jeux
- Un espace de parole, d'échange et d'écoute

Ouvert gratuitement aux futurs parents et à tous les enfants de la naissance à 4 ans en présence de leur(s) parent(s). Deux professionnelles de la petite enfance sont garantes du bon fonctionnement du lieu, de sa convivialité et du respect de la confidentialité.

Dans les locaux du Relais petite enfance Trois P'tits Chats
246, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 68 68
Tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30
(sauf congés scolaires)

Dans les locaux du centre culturel Ousmane-Sy Les petits poissons
4, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 10
Tous les mercredis matins de 9h30 à 11h30

Voir aussi le LAEP de La Maison des Familles p. 29.

LES CRÈCHES COLLECTIVES

➜ Saint-Raphaël Association Saint-Raphaël
Horaires : 7h30-19h
Accueil : 50 enfants
15, avenue du Bois-de-Verrières
01 46 66 46 05

➜ Ferrand de Missol
Association Saint-Raphaël
(crèche interentreprises)
Lundi au vendredi : 5h30-23h
Week-end : 8h30-20h
Accueil : 48 enfants
2, place du Carrousel
01 47 35 56 57

➜ Framboisine
(jusqu'à 5 ans si handicap)
Accueil : 50 enfants

➜ P'tite Framboisine (dès 2 mois[1/2])
Accueil : 22 enfants
Horaires : 8h-19h
80, rue Adolphe-Pajeaud
06 25 11 87 12

➜ Pirouette
Horaires : 7h-19h
Accueil : 30 enfants.
Une chargée d'insertion conseille et accompagne dans leurs recherches les parents antoniens demandeurs d'emploi. Le parent s'engage à trouver un emploi ou une formation en signant un contrat de trois mois, renouvelable.
6, square des Alpes
01 46 68 54 70
pirouette@associationiepc.fr

➜ Babilou
Horaires : 8h-19h
Accueil : 26 enfants
22, rue Jean-Moulin
01 46 68 36 44

➜ Babilou
(crèche interentreprises)
Horaires : 7h30-18h30
(sauf vendredi 17h30)
Accueil : 45 enfants
40, rue des Chardonnerets
01 76 31 16 02

➜ Koh baby (micro-crèche)
Horaires : 8h-18h
Accueil : 10 enfants
5, parvis de la Bièvre
07 80 96 23 09

➜ Les Petits Chaperons Rouges
(micro-crèche interentreprises)
Horaires : 8h-19h
Accueil : 12 enfants
22-34, rue Maurice-Labrousse
01 74 70 05 88

➜ Les Petits Chaperons Rouges
(crèche interentreprises)
Du lundi au vendredi : 7h30-20h30.
Accueil : 55 enfants
3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc
01 78 76 17 17

➜ People and baby - Pamplemousse
(crèche interentreprises)
Horaires : 8h-19h
Accueil : 25 enfants
Place du Général-de-Gaulle
01 76 24 93 37

PETITE ENFANCE

➜ **La Maison Bleue**
(micro-crèche interentreprises)
Horaires : 8h-19h
Accueil : 14 enfants
67, avenue Aristide-Briand
01 74 34 14 50

➜ **Crèche Baby Montessori**
(micro-crèche)
Horaires : 8h-19h
Accueil : 12 enfants
15, rue Frédéric-Chopin
babymontessori.fr/antony
06 08 40 07 17

LE PÔLE SOCIAL DÉPARTEMENTAL D'ANTONY/SCEAUX

Ce nouveau Pôle social départemental regroupe à la Croix de Berny tous les professionnels du service des solidarités territoriales d'Antony et de Sceaux (SST 13). Dans le cadre de sa permanence unique des solidarités, un travailleur social reçoit quotidiennement sans RV pour une évaluation urgente des situations critiques : risques d'expulsion, problèmes d'hébergement, besoins en aide alimentaire, situations de violence familiale, protection de l'enfance…

Les professionnels du Pôle Social assurent des accompagnements sociaux et médico-sociaux de proximité : protection maternelle et infantile (PMI), action sociale, insertion, aide sociale à l'enfance (ASE), centre de santé sexuelle (consultations sur la sexualité et la contraception).

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont agréées, formées et suivies par le service des modes d'accueil individuel du Département (SMAPE). Les assistantes maternelles sont employées sous contrat par des particuliers et travaillent selon une convention nationale. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant) et allocation Bébédom du Conseil Départemental.

Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux
SMAPE
Pôle social départemental d'Antony/Sceaux
3, rue d'Olomouc
01 55 95 06 10
RER, T10, bus 396/197/196, arrêts : La Croix de Berny

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les centres de PMI suivent de façon préventive la santé et le développement des enfants de 0 à 6 ans mais aussi les mères : suivi de grossesse, consultations médicales jusqu'à 6 ans, vaccinations, premières pesées, conseils sur le développement de l'enfant, l'alimentation, le sommeil, les modes d'accueil…

➜ **Deux centres de PMI à Antony**
- *13, rue de la Méditerranée*
  08 06 00 00 92

- *3, rue d'Olomouc*
  08 06 00 00 92
  Au sein du Pôle social départemental d'Antony/Sceaux
  RER, T10, bus 396/197/196, arrêts : La Croix de Berny

Plateforme téléphonique de la PMI
0 806 000 092

SPORT ENFANTS

Sport à l'école et animations 37

École municipale des sports 37

SPORT À L'ÉCOLE ET ANIMATIONS

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes. À Antony, les sportifs disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 2 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 1 parcours de course d'orientation, 2 skate parks, 1 fosse de plongée.

Information, inscription
Direction des sports
01 40 96 71 80
sport@ville-antony.fr

SPORT SCOLAIRE

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé assuré par la Ville, sous le contrôle de l'Inspection Académique. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs dispensent, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité.
Les associations sportives interviennent elles aussi sur le temps scolaire en maternelle (judo, gymnastique, tennis) et en élémentaire (escrime, rugby, volley, handball). De nombreuses manifestations sportives sont également organisées en partenariat avec l'Inspection Académique (rencontres inter-écoles d'athlétisme, basket, handball,...).

ANIMATIONS SPORTIVES

La Ville organise de nombreuses animations sportives destinées aux enfants, principalement l'épreuve des « Petites foulées » qui leur est réservée lors de la journée du Semi-Marathon. Le Gala des arts martiaux ou encore Les Mini Champions ont permis quant à eux à de nombreux jeunes Antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS initie au sport les enfants de 3 ans au CM2. Objectifs : épanouissement individuel, apprentissage dans un cadre ludique, parcours éducatif. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants. Ceux qui le souhaitent poursuivront une activité de compétition au sein des nombreux clubs sportifs d'Antony.
Depuis 2022, **la Ville a élargi son offre d'activités sportives.** Certaines sont adaptées aux enfants en situation de **handicap.**

ÉTUDES SPORTIVES

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire. Les enfants sont pris en charge de 16h15 à 18h par des éducateurs sportifs qui les emmènent sur les lieux des activités.

À la fin des séances, les enfants sont libérés sur le lieu et à l'horaire précisés dans le tableau ci-dessous, sous la responsabilité des parents. Pour les enfants qui doivent rentrer seuls chez eux, une autorisation écrite doit être fournie à la première séance.

→ Études sportives

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉVEIL SPORTIF CP et CE1		CYCLES SPORTIFS CE2, CM1, CM2	
Anatole France	**Lundi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h	**Jeudi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h
Adolphe Pajeaud	**Mardi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h	**Jeudi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h
Blanguernon	**Mardi** Gymnase Coubertin	Sortie à 18h devant le gymnase	**Vendredi** Gymnase Coubertin	Sortie à 18h devant le gymnase
André-Chenier	**Mardi** Gymnase Coubertin	Sortie à 18h devant le gymnase	**Vendredi** Gymnase Coubertin	Sortie à 18h devant le gymnase
André-Pasquier	**Mardi** Dans l'école	Sortie à 18h	**Vendredi** Dans l'école	Sortie à 18h
Dunoyer de Segonzac	**Lundi** Dans l'école	Sortie à 18h	**Jeudi** Dans l'école	Sortie à 18h
Ferdinand Buisson	**Lundi ou mardi** Dans l'école et/ou Stade Velpeau	Retour à 18h devant l'école	**Jeudi ou vendredi** Dans l'école et/ou Stade Velpeau	Retour à 18h devant l'école
Jules-Ferry	**Lundi** Gymnase Les Rabats en car	Retour à 18h devant l'école	**Mardi** Gymnase Les Rabats en car	Retour à 18h devant l'école
La Fontaine	**Lundi** Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine	Sortie à 18h	**Vendredi** Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine	Sortie à 18h
Noyer-Doré	**Lundi** Gymnase Lionel-Terray	Retour à 18h devant l'école	**Jeudi** Gymnase Lionel-Terray	Retour à 18h devant l'école
Paul-Bert	**Lundi** Dans l'école	Sortie à 18h	**Vendredi** Dans l'école	Sortie à 18h
Les Rabats	**Vendredi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h	**Jeudi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h
Velpeau	**Lundi ou mardi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h	**Jeudi ou vendredi** Gymnase de l'école	Sortie à 18h
Jean-Zay	**Mardi** Dans l'école	Sortie 18h	**Vendredi** Dans l'école	Sortie 18h

ACTIVITÉS SPORTIVES

À la différence des études sportives, les enfants se rendent directement sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs ou des maîtres-nageurs, pour l'activité de natation, et sous la responsabilité de l'EMS, pendant toute la durée de l'activité. Avant et après la séance, ils sont sous la responsabilité des parents.

Les activités sportives de l'EMS ont un triple objectif :
➜ **Diversifier** le nombre de disciplines proposées.
➜ **Faciliter** la pratique du sport pour tous les enfants.
➜ **Décentraliser** les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées.

➜ Activités sportives

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
ARTS DU CIRQUE	Mercredi	9h à 10h30 10h30 à 12h	CP-CE1-CE2 CM1-CM2	Gymnase Adolphe Pajeaud
BABY GYM	Mercredi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h	PS MS GS	Gymnase Anatole France
	Samedi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h	PS MS GS	Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine
BABY JUDO	Samedi	9h à 10h 10h à 11h 11h à 12h 12h à 13h	PS MS MS-GS GS	Dojo 1 Complexe sportif Éric-Tabarly
DANSE MODERN JAZZ Gala de danse en fin d'année	Mardi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30 19h30 à 20h30	MS-GS (éveil) CP-CE1 (éveil) CE2-CM1-CM2 (initiation)	Espace Lionel-Terray
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	CP-CE1 (éveil) CE2-CM1-CM2 (initiation)	CML Parc Heller
	Mercredi	13h à 14h 14h à 15h 15h à 16h	MS-GS (éveil) CP-CE1 (éveil) CE2-CM1-CM2 (initiation)	Complexe sportif Éric-Tabarly
	Jeudi	17h15 à 18h15	MS-GS (éveil)	CML Parc Heller

suite en page 40

➜ Activités sportives (suite)

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
GYMNASTIQUE	Mercredi	13h30 à 15h 15h00 à 16h30	CP-CE1-CE2-CM1-CM2 CE2-CM1-CM2	Gymnase Anatole France
JUDO 6 à 11 ans	Lundi	17h à 18h 18h à 19h	CP-CE1 CE2-CM1-CM2	Dojo 1 Éric Tabarly
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	CP-CE1 CE2-CM1-CM2	
	Jeudi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30	CP-CE1 CE2-CM1-CM2	
NATATION	Mardi	17h à 18h15	CE2	Piscine Lionel Terray
	Jeudi	17h à 18h15	CM1-CM2	
	Vendredi	17h à 18h15	CP-CE1	
	Lundi	17h à 18h15	CM1-CM2	Piscine du centre aquatique Pajeaud
	Jeudi	17h à 18h15	CP-CE1	
MULTISPORT ADAPTE*	Lundi	17h à 18h	5 à 15 ans	Stade Georges-Suant
MULTISPORT ATHLÉ	Mercredi	10h à 11h30	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	Stade Georges-Suant
MULTISPORT COLLECTIF	Mercredi	15h à 16h30	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	Lionel-Terray
MULTISPORT (Ultimate, Poull-ball, Tchoukball, Dodgeball)	Mercredi	9h à 10h30 10h30 à 12h	CM1-CM2 CP-CE1-CE2	Gymnase Velpeau
ROLLER HOCKEY & TROTTINETTE	Mercredi	13h30 à 15h 15h à 16h30	CM1-CM2 CP-CE1-CE2	École Blanguernon
TENNIS DE TABLE	Mercredi	13h30 à 15h	CE2-CM1-CM2	Complexe sportif Éric-Tabarly

* Enfants et adoslescents en situation de handicap

STAGES MULTISPORTS VACANCES

Du CP au CM2 et pour les collégiens. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps, mois de juillet et dernière semaine d'août.
- être obligatoirement en CP (conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1re inscription).

Inscriptions ouvertes 5 semaines avant la date des vacances sur l'espace citoyens.
Tarification au taux d'effort.
Voir aussi page 25 les stages collégiens du 11.

EMS
Stade Georges-Suant (Escalier C)
165, avenue François-Molé
01 40 96 72 67 / 72 96
ems@ville-antony.fr

PRATIQUE

Concernant les études et les activités sportives.

➜ Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à partir de début juin et sont clôturées fin juin, en ligne sur l'espace citoyens : **www.ville-antony.fr/demarches**
Le nombre de places étant limité dans chaque discipline, il est vivement conseillé de ne pas attendre fin juin. Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement au 11 Espace jeunes et dans les médiathèques. Procédure détaillée dans la brochure de l'EMS et en ligne : **www.ville-antony.fr/ems**

- **Début des cours :** mardi 1er septembre 2026
- **Fin des cours :** samedi 3 juillet 2027

Pas de cours pendant les congés scolaires.

➜ Informations générales

- Le nombre de places dans chaque discipline est limité.
- Des regroupements sont susceptibles d'être effectués (au sein de la même école sur une seule journée de la semaine) si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant pour maintenir une séance.
- En cas d'effectif insuffisant, des horaires d'activité peuvent être annulés.
- En cas d'annulation du transport en car : soit le trajet école/lieu de l'activité se fait à pied sans que le déplacement ne réduise trop la durée de la séance, soit les enfants restent dans l'école sous la responsabilité des éducateurs sportifs de l'EMS.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement ou arrêt définitif pour raison médicale (sur présentation d'un justificatif).

Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance de la Ville sont consultables au bureau de l'EMS.

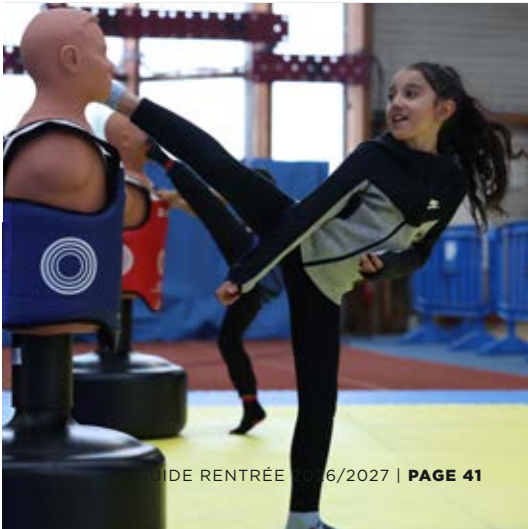

CULTURE JEUNE PUBLIC

Médiathèques 43

Ateliers du Château Sarran 45

Maison des Arts 46

Ateliers Bourdeau 47

Ludothèque 47

Centre culturel Ousmane-Sy 48

Cinéma Le Sélect 49

L'Azimut 50

Conservatoire Darius-Milhaud 51

Relations internationales 51

MÉDIATHÈQUES

Deux médiathèques accueillent le jeune public. Des places de travail sont réservées à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.

➜ Fonds jeunesse

Accessibles des tout-petits aux adolescents : 2 000 disques, 3 000 DVD, 60 000 ouvrages et revues : albums, BD, mangas, contes, romans, documentaires, revues, fonds d'ouvrages faciles à lire.

➜ Des animations chaque semaine

« Racontines » et « Eveil musical » pour les plus petits, « Heures des histoires » et « Histoires à gogo », spectacles en famille, jeux vidéo, ateliers créatifs, rencontres avec des auteurs, des artistes, concours, présentation de coups de cœur, soirées spéciales pour collégiens et lycéens, histoires en langues étrangères…
Calendrier sur le site et dans le programme trimestriel des médiathèques.

➜ Le multimédia

Les médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs.
Ressources en ligne : *Encyclopædia Universalis junior*, *Mozaik* (soutien scolaire), *Assimil* (langues étrangères), *Cafeyn* (presse en ligne) et médiathèque numérique (VOD).
Des ateliers informatiques et des permanences connectées sont proposés dans les deux médiathèques. Des ateliers d'inititon au montage vidéo sont organisés àla médiathèques Anne Fontaine, tandis que des séances d'impression 3D se tiennent à la médiathèque Arthur Rimbaud.

➜ Pratique instrumentale et prêt de matériel audio/vidéo

La médiathèque Anne Fontaine met également des instruments de musique à disposition pour une pratique sur place en autonomie : batterie et piano numériques, handpan, balafon, harpe, piano à pouce, sont accessibles aux enfants de tous âges.Du matériel audio et vidéo est également empruntable dans les deux médiathèques : platines Blu-Ray/DVD, postes Radio/CD pour enfants, lecteur CD/MP3 portable, etc.

➜ Pratique

L'accès aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuits.
Adhésion obligatoire pour emprunter des documents : entre 5 € et 30 € par an pour les Antoniens (**gratuité : 0/14 ans**, demandeurs d'emploi, minima sociaux).
Le site Internet des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de coeur des bibliothécaires : **www.bm.ville-antony.fr**

LES LIEUX DE LECTURE

➜ Médiathèque Anne-Fontaine

20, rue Maurice-Labrousse / RER B Antony / 01 40 96 17 17

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE (adulte, musique et cinéma)	PÉRIODE SCOLAIRE (jeunesse)	CONGÉS SCOLAIRES (1)
Mardi	14h - 21h	16h - 19h	14h-19h
Mercredi	10h - 19h	10h - 19h	10h-19h
Jeudi	14h - 19h	16h - 19h	14h-19h
Vendredi	14h - 19h	16h - 19h	14h-19h
Samedi	10h - 18h	10h - 18h	10h-18h
Dimanche	14h - 18h	14h - 18h	14h-18h (2)

(1) Sauf horaires adaptés l'été
(2) Certains dimanches fermés : dates sur le site des médiathèques et sur le programme trimestriel

➜ Médiathèque Arthur-Rimbaud

2, place des Baconnets / RER B Les Baconnets / 01 40 96 68 38

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE	CONGÉS SCOLAIRES (1)
Mardi	16h - 19 h	15h - 19h
Mercredi	10h - 12h30 14h - 19h	10h - 12h30 14h - 19h
Jeudi	16h - 19h	15h - 19h
Vendredi	16h - 19h	-
Samedi	10h - 12h30 14h - 18h	10h - 12h30 14h - 18h

LIRE AILLEURS

➜ Lire et faire lire

Cette association recherche des bénévoles pour amener les enfants scolarisés à Antony au plaisir de lire.

Contact : *Michel-Henry Evanno*
06 85 91 64 05 / lfl92160@gmail.com
www.lireetfairelire.org

➜ Bibliothèque pour tous

Cette bibliothèque associative pour adultes et enfants valorise la lecture et le lien social à travers ses apéritifs littéraires, son prix « Livrentête », sa Nuit de la lecture, etc.

1, rue Pierre-Kohlmann / 01 49 84 40 18
bibliopourtous.antony@gmail.com
bibliopourtous-antony.org

CULTURE JEUNE PUBLIC

DES ACTIONS CULTURELLES THÉMATIQUES

➜ Saison classique
Un concert à destination des familles sera donné le dimanche 23 mai au Théâtre Firmin Gémier / Patrick Devedjian. Au programme : « Pierre et le loup » de Prokofiev et « Ma mère l'oye » de Ravel.

➜ Place au Jazz
Un conte musical américain « Journey into Jazz », sera créé le 22 novembre à l'espace Vasarely. Ce concert, à mi-chemn entre la musique classique et le jazz, permettra aux enfants de se familiariser avec des différents styles.

➜ Spectacle de fin d'année
La Ville invite les élèves scolarisés à Antony à fêter la fin de l'année : les spectacles proposés aux maternelles et élémentaires seront communiqués ultérieurement.

➜ Le festival Des Bulles dans la ville
invite des auteurs de bande dessinée. Lors de cette journée festive du mois de mai, des ateliers de dessin sont proposés aux enfants.

Direction de la culture
culture@ville-antony.fr

ATELIERS DU CHÂTEAU SARRAN

De multiples activités de création artistique et d'expression s'adressent à tous, notamment aux enfants et adolescents. Cours annuels et stages ponctuels. Inscriptions via l'Espace citoyens de la ville d'Antony. Pendant les congés, les Ateliers proposent des stages jeunes en partenariat avec le 11 Espace jeunes, et des stages enfants.

➜ Enfants et adolescents
Théâtre, comédie musicale, musique, dessin peinture, laboratoire de création, poterie modelage, arts plastiques, bandes dessinées, activités culturelles en anglais, etc.

Les ateliers du Château Sarran
12, rue Prosper-Legouté
01 40 96 64 40

Certaines activités sont organisées hors les murs :
- ***Espace Lionel-Terray***
  164 bis, avenue du Président-Kennedy
- ***Espace Velpeau***
  24, avenue Jeanne-d'Arc
- ***Maison Verte***
  193, rue des Rabats
- ***Espace Vasarely***
  place des Anciens-Combattants-d'Afrique-du-Nord

MAISON DES ARTS

Lieu d'expositions temporaires et de sensibilisation aux arts plastiques accessible librement, la Maison des Arts approfondit depuis plus de 30 ans sa mission didactique et pédagogique, notamment auprès du jeune public. Elle développe ainsi des actions et des outils de médiation culturelle adaptés à tous les âges.

➜ Cycles thématiques

- **En septembre -** Cercle Culturel et Artistique d'Antony
- **En octobre - À propos de la photo :** les grands photographes du XXe siècle ou les artistes contemporains émergents et confirmés.
- **En janvier - Ouverture sur le monde :** exploration d'autres cultures et formes artistiques.
- **En avril - Grandes tendances artistiques :** à travers des expressions variées de l'art contemporain

➜ Actions culturelles*

- Enseignants et encadrants de groupes : visite privée de l'exposition le soir du vernissage.
- Groupes scolaires** : visites libres, visites guidées.
- Groupes non scolaires** : visites libres, visites guidées, ateliers pratiques selon les expositions.
- Tous publics : visites guidées, conférences, concerts, danse.
- Enfants en famille** : deux ateliers pratiques (de 6 à 12 ans) et deux mercredis-lecture (de 4-6 et 7-12 ans) à chaque exposition.

➜ Éducation culturelle et artistique*

- La parole à... : partenariat visant la création d'œuvres en lien avec une exposition.
- Raconte-moi une œuvre ! : partenariat visant la création de cartels personnels sur quelques œuvres d'une exposition.
- Divers partenariats personnalisés pour les groupes (crèches, écoles, associations, etc.)

➜ Documentation*

Pour optimiser sa visite :

- Livrets-jeux à partir de 6 ans.
- Guides pédagogiques pour enseignants et encadrants de groupe.

- Salon de lecture proposant une sélection de livres et d'albums jeunesse sur la thématique de l'exposition en cours (consultation sur place).
- Vente de catalogues d'expositions et de l'ouvrage « 30 ans de la Maison des Arts ».

* gratuit (sauf catalogues)
**sur réservation

Maison des Arts
Parc Bourdeau / 20, rue Velpeau
01 40 96 31 50
maisondesarts@ville-antony.fr
www.maisondesarts-antony.fr
Entrée libre, du mardi au vendredi : 12h-19h, samedi et dimanche : 14h-19h sauf jours fériés (Rampe d'accès et ascenseur sur les trois niveaux)

ATELIERS BOURDEAU

Les Ateliers Bourdeau proposent des cours d'arts plastiques en lien avec la programmation de la Maison des Arts pour les enfants de 5 à 17 ans.
L'objectif des ateliers est d'initier le public à une démarche artistique à travers la curiosité des participants. Pour cela, différentes techniques sont abordées (dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie...)
La réalisation des travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux oeuvres.
Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

➜ Enfants de 5 à 7 ans
Mercredi : 10h30-11h45 / 13h30-14h45 / 15h30-16h45
Vendredi : 16h45-18h

➜ Enfants de 8 à 12 ans
Mercredi : 10h30-12h / 13h30-15h / 15h30-17h
Jeudi : 16h30-18h / 18h15-19h45

➜ Enfants de 13 à 17 ans
Mercredi : 17h30-19h
Vendredi : 18h30-20h

Les ateliers Bourdeau *(Direction culture)*
Pavillon Bourdeau / 20, rue Velpeau
01 40 96 72 82
Inscription via l'Espace Citoyen

LUDOTHÈQUE

La ludothèque accueille les enfants jusqu'à 9 ans au 1er étage ; les 10 ans et plus, adolescents et adultes au 2e étage.
Sur place, dans des espaces ludiques conviviaux, des **jeux d'éveil, jeux symboliques, jeux de construction, jeux de société** (coopératifs, stratégie, ambiance...), jeux géants (stratégie, adresse, babyfoot), jeux vidéo à l'espace ado-adultes.
La ludothèque propose un service de prêt. Le portail https://ludotheque.ville-antony.fr vous permet de consulter son catalogue de jeux et jouets, de réserver, de consulter l'avis des autres joueurs, de faire des suggestions d'achat... Une soirée jeux par mois est réservée aux adultes.

Horaires :
Mardi et vendredi : 16h-18h30
mercredi et samedi : 10h-12h / 14h-18h30

Vacances scolaires :
Mardi, jeudi et vendredi : 14h-17h30
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30

Ludothèque
14, av. de la Division-Leclerc
https://ludotheque.ville-antony.fr
espace enfants / 01 40 96 64 25
espace adolescents adultes / 01 40 96 64 28

CENTRE CULTUREL OUSMANE-SY

Le centre social et culturel d'Antony est un espace de proximité au service des besoins et des envies des habitants.
Au programme, actions culturelles, éducatives et sociales en collaboration avec les Antoniens, les associations partenaires et les autres services municipaux.
En 2024, le CCOSy a renouvelé son projet social, en lien étroit avec les habitants et les usagers, afin d'adapter sa proposition dans les années à venir.

➜ Activités tous publics

- **Enfants :** cours d'anglais, sports à l'année (judo, rugby, hip-hop, pentathlon moderne…), soutien scolaire.
- **Famille :** Lieu d'Accueil Enfant Parent (de 0 à 4 ans), théâtre (à partir de 8 ans), ateliers créatifs, sorties culturelles et ludiques, ateliers cuisine (découverte de différentes recettes des quatre coins du Monde), jardin.
- **Adultes :** sports (marche dynamique, « bouger bouger »), bien-être (gym douce, sophrologie, « souffler souffler », yoga), tricot, sorties, ateliers cuisine, stage vélo, groupe de paroles.
- **Événements :** Octobre rose, Halloween, Fête de fin d'année, Loto, chasse aux œufs, fête du CCOSy.

➜ Des services sur place

- **Associations accueillies :** ASTI, Femmes Relais, Ateliers de Silène, Français pour tous à Antony, AREA, Dinamic (médiation familiale), la Blette humaine (AMAP), Les Grincheux, Nouvelles Voies (accompagnement administratif et juridique) Babson, AGEFA, Bien vivre ensemble.
- **Permanence conseil :** CAF, écrivain public, psychologue de la Réussite éducative.
- **Instance participative :** Conseil citoyen du Noyer-Doré

Centre culturel Ousmane-Sy
4, boulevard des Pyrénées - 01 40 96 68 10
ccosy@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/centre-culturel-ousmane-sy
RER B (Les Baconnets ou Massy Verrières)
Bus 409 (arrêt école du Noyer-Doré)
Paladin 3 (arrêt Noyer-Doré)

CINÉMA LE SÉLECT

CULTURE JEUNE PUBLIC

Cinéma Art & Essai, label jeune public

Avec une salle dédiée – **la salle Tex-Avery** multicolore et ses rehausseurs moelleux, un espace atelier et un coin enfant, Le Sélect possède une véritable identité liée au **jeune public**. Il participe aux dispositifs nationaux d'**éducation au cinéma et à l'image** et propose des séances scolaires pour tous les niveaux de classes.
Des présentations de films, des rencontres, des ateliers et des animations sont aussi proposées aux jeunes spectateurs des écoles, des centres de loisirs, et aux individuels.

➜ Des classiques du cinéma ou des films d'actualité

Chaque semaine, un ou deux films jeune public sont programmés, certains en sortie nationale. Un logo les identifie dans le programme et sur le site Internet.
Tarif spécial à 5 € pour les moins de 14 ans et les détenteurs de la carte du 11. Pass culture accepté et formule d'abonnement avec le Pass +.

➜ Des séances scolaires

Des séances sont proposées aux enseignants en priorité le matin et parfois l'après-midi, dans le cadre des dispositifs nationaux « École et cinéma », « Maternelle au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC), mais aussi sur les films programmés chaque semaine.

➜ Pratique

- **Programme mensuel :** au cinéma, dans les établissements publics d'Antony et sur le site du cinéma **www.leselect.ville-antony.fr**
- **Achat des places :** sur place, sur le site Internet ou via les applications mobiles.
- **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Certaines séances sous-titrées pour malentendants, films en audio description pour les malvoyants.

Cinéma Le Sélect
10, avenue de la Division-Leclerc
01 40 96 64 64 (administration)
Accès personnes à mobilité réduite, équipement pour les non-voyants et malentendants.
Parking souterrain du centre-ville : 3h gratuites pour les spectateurs.
Programmation et vente en ligne : www.leselect.ville-antony.fr

Facebook.com/leselect.antony
Instagram : leselectantony
X : @AntonySelect

© Christophe Raynaud de Lage

L'AZIMUT

L'Azimut regroupe le Théâtre Firmin Gémier / Patrick Devedjian et l'Espace Cirque à Antony, le Théâtre La Piscine et la salle de concert Le Pédiluve à Châtenay-Malabry. Établissement de Vallée Sud - Grand Paris, L'Azimut propose 98 représentations à Antony en 2026-2027 : **théâtre, cirque, danse, musique, marionnettes, jeunesse...** Des spectacles pluridisciplinaires à découvrir en famille

- **Des rencontres** avec les artistes sur plusieurs spectacles de la saison.
- **Des ateliers** pour enfants et adolescents avec ou sans les parents
- **Des projets d'action artistique et culturelle** cconstruits chaque année avec les écoles.

➜ Pratique

- **Prix des places :** 10 € avec la carte du 11, 12 € jusqu'à 30 ans, 18 € avec la carte famille nombreuse, 24 € tarif plein. Et encore plus d'avantages et de réductions avec la carte Azimut.
- **Garderie gratuite** à partir de 3 ans, pour certaines représentations (sur réservation). *01 41 87 20 84 - l-azimut.fr*
  Service proposé par Babychou Services Antony. La réservation doit se faire au plus tard 48h avant la représentation.

LES CONCERTS DU PÉDILUVE

Nichée au cœur du Théâtre La Piscine, cette salle intimiste propose des concerts de musiques actuelles tous les jeudis à 20h. Une programmation variée et éclectique : jazz, pop, chanson française, world, folk, rock, électro...

Théâtre Firmin/Gémier Patrick-Devedjian
13, rue Maurice-Labrousse
92160 Antony
RER B Antony

Espace Cirque d'Antony
Rue Georges-Suant
92160 Antony
RER B Les Baconnets

Théâtre La Piscine et Le Pédiluve
254, avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry
RER B Croix de Berny et
Tram T10 Théâtre La Piscine

CONSERVATOIRE DARIUS-MILHAUD

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal d'Antony est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en **musique, danse et théâtre**, géré par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.
Il accueille chaque année plus de 1 250 élèves encadrés par un corps professoral de plus de 70 professeurs. **Sa mission est de faire découvrir, apprécier et enseigner les trois arts.** Il est ouvert à tout public. Son action lui permet de rayonner en dehors de ses murs.
Par ailleurs, il a pour ambition d'être **ressource et moteur de la pratique amateur du territoire.**

Vallée Sud - Grand Paris a achevé sa rénovation en 2024 pour le confort des élèves et des enseignants.
De son côté, **la ville d'Antony octroie une bourse** sous conditions de revenus aux familles antoniennes : voir p. 54

Conservatoire intercommunal Darius-Milhaud
140, avenue Division-Leclerc
Accueil téléphonique : 01 86 63 14 53
conservatoire.antony@conservatoires.valleesud.fr
conservatoires.valleesud.fr

RELATIONS INTERNATIONALES

Antony est jumelée ou liée par une convention de partenariat avec Collegno (Italie), Lewisham (Royaume-Uni), Reinickendorf (Allemagne), Sdérot (Israël), Lexington (USA), Olomouc (République Tchèque), Eleftheroupolis (Grèce), Hammam-Lif (Tunisie), Davtashen (République d'Arménie), Antélias (Liban), Arcos de Valdevez (Portugal), Taroudant (Maroc).

➜ Actualité des jumelages en 2025

- **Reinickendorf :** Le maire et quelques élus ont reçu à l'Hôtel de Ville des lycéens berlinois et des lycéens d'Antony. Voyage à Reinickendorf organisé par le comité de jumelage et invitation d'une délégation officielle allemande en octobre. Une élue Antonienne et un jeune du CJC ont été invités à participer à la conférence sur l'isolement de Reinickendorf.
  Le comité de jumelage, très actif, a de nouveau organisé une conférence, une exposition avec le lycée Descartes, programmé un film au Sélect.
- **Olomouc :** 2 coureurs d'Olomouc au semi-marathon d'Antony et 2 coureurs d'Antony à Olomouc en juin.
- **Collegno :** Des élèves italiens accueillis par une classe de 5e billingue du collège Descartes ont été reçus par le maire et quelques élus. Les élèves du lycée Descartes ont participé au prix Palatine avec le cinéma le Sélect.
- **Taroudant** : un séjour solidaire, porté par l'Association Activ' Doré et le service politique de la Ville.

➜ Le Conseil Antonien des Européens :

Le conseil a organisé avec la Ville la journée des européens, un concours photos, la fête du cinéma européen, des conférences et a commencé à travailler sur un projet de jardin européen.
La Ville recherche toujours des bénévoles pour les comités de jumelage, ainsi que de nouveaux membres pour le Conseil Antonien des Européens.

Relations internationales
01 40 96 71 70
www.ville-antony.fr/jumelage

SANTÉ SOLIDARITÉ

Actions santé Ville 53

Aides sociales communales 53

ACTIONS SANTÉ VILLE

La ville d'Antony organise dans les écoles publiques **une sensibilisation des élèves de classes élémentaires aux soins bucco-dentaires**, avec la participation de dentistes d'Antony. À cette occasion, la Ville offre aux enfants un kit dentaire pour les encourager à prendre soin d'eux.
Des actions relatives à la santé, notamment mentale, s'adressent aux jeunes Antoniens : Atelier santé ville au Noyer-Doré, formations aux premiers secours, prévention et éducation à la santé à l'Espace jeunes…

Service promotion de la santé
1 place de l'Hôtel de Ville, 01 40 96 71 07

L'ÉCOUTE DU NOYER DORÉ – PRÉVENTION MUNICIPALE

Cette structure déploie une action de prévention et un travail de terrain à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Tout au long de l'année, l'équipe s'engage à l'écoute des jeunes pour sécuriser leurs parcours, lever les freins aux projets ou traiter les situations de rupture. Le service assure un accompagnement médico-social et socio-professionnel global : accès aux droits, santé, conseil juridique, insertion et logement, en articulation étroite avec les partenaires compétents du territoire.

AIDES SOCIALES COMMUNALES

Le CCAS d'Antony, avec son pôle social, met en œuvre une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

- Le CCAS accueille les personnes en difficulté et instruit les dossiers d'aide légale (détaillée dans le guide d'Antony et sur **www.ville-antony.fr**).

HANDICAP

Un référent handicap au CCAS reçoit sur rendez-vous, entre autre pour toutes les démarches liées à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

CCAS handicap
01 40 96 73 42
handicap@ville-antony.fr

- Il instruit également les dossiers d'aides facultatives proposées particulièrement par la Ville d'Antony, notamment les bourses communales, pour la restauration et du Conservatoire ainsi que la bourse familles nombreuses.
- Le CCAS tient une permanence tous les jeudis après-midi (hors vacances scolaires) à l'Écoute du Noyer Doré.

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Cette bourse a pour objectif d'aider les familles nombreuses confrontées à de nouvelles dépenses liées à une naissance. Elle est versée sans condition de ressources, sur demande auprès du CCAS ou en ligne : www.espace-citoyens.net/ville-antony, si :

- vous habitez Antony depuis au moins un an,
- vous déposez la demande avant le 1er anniversaire de l'enfant pour en bénéficier, et un renouvellement est possible avant son 2e anniversaire.
- vos enfants participent aux activités suivantes (quatre thématiques) :
  Culture-loisirs :
  Ludothèque, médiathèques, Cinéma Le Sélect, Ateliers Bourdeau et du Château Sarran, Centre culturel Ousmane-Sy, Centres municipaux de loisirs, Club scientifique, Conservatoire Darius-Milhaud, séjours jeunesse de la Ville.
  Éducation : accueils scolaires, restauration scolaire, classes de découverte, séjours scolaires, études élémentaires,
  Petite enfance : Crèches municipales ou privées, garde d'enfant, assistantes maternelles, haltes-jeux municipales ou privées,
  Sport : Ecole municipale des sports piscine Lionel-Terray et Centre aquatique Pajeaud.

Le CCAS d'Antony vous rembourse jusqu'à 305€, sur présentation de factures acquittées.

CCAS pôle social
01 40 96 73 38

BOURSE COMMUNALE À LA RESTAURATION

Le CCAS attribue une bourse communale à la restauration aux élèves scolarisés de la 6e à la Terminale sous condition de ressources afin de participer aux frais de cantine.

Formulaire disponible du mardi 1er septembre au vendredi 2 octobre 2026 inclus au CCAS ou sur le site de la ville. La demande peut également être déposée via l'espace citoyens. La bourse est versée en une seule fois pour l'année scolaire, directement à l'établissement ou aux prestataires de restauration.
Dossier téléchargeable :
www.ville-antony.fr

CCAS pôle social
01 40 96 73 38

BOURSE DU CONSERVATOIRE

Le CCAS attribue aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond, selon la composition familiale, une bourse pour l'inscription des enfants antoniens à un conservatoire de Vallée Sud - Grand Paris. Formulaire disponible du lundi 1er septembre au vendredi 2 octobre 2026 inclus au CCAS, au conservatoire ou en ligne sur le site ville (demande également via l'Espace citoyens).

CCAS
01 40 96 71 86

AIDE FINANCIÈRE AU DÉPART EN SÉJOUR ADAPTÉ

Le CCAS attribue aux personnes en situation de handicap (adultes et enfants) une aide financière pour participer aux frais d'un séjour adapté. Le montant de l'aide varie en fonction des ressources.
Dossier téléchargeable :
www.ville-antony.fr ou disponible au CCAS.

CCAS - handicap
01 40 96 73 42

PRATIQUE

Démarches et services 56

Espace citoyens 56

Tarifications 57 2026/27

Index 66

DÉMARCHES ET SERVICES

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations pratiques concernant les démarches administratives à effectuer. Pour plus de lisibilité, elles sont classées par thématiques et beaucoup sont réalisables en ligne.

Rendez-vous sur www.ville-antony.fr/demarches
Vous ne disposez pas d'internet ? Contactez le standard de la mairie au 01 40 96 71 00.

ESPACE CITOYENS

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer des démarches administratives. Grâce à l'Espace citoyens, vous pouvez :

- **Effectuer vos démarches familiales** (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs, à l'EMS, paiement des prestations périscolaires…),
- **Réaliser des démarches personnelles sécurisées** (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales…), sans avoir à vous déplacer ni à téléphoner à la mairie.

Contactez directement les services municipaux si l'Espace citoyens ne permet pas l'inscription à l'activité recherchée.

➜ Créez votre compte personnel en quelques clics !

- **Démarches d'ordre général** : Connectez-vous sur www.ville-antony.fr (rubrique « ma mairie », « démarches ») et laissez-vous guider pour créer votre « compte citoyen » en entrant une adresse mail ou en vous connectant avec vos identifiants France Connect.
- **Première demande d'inscription** scolaire, périscolaire, sportive ou culturelle : contactez le service gestionnaire de l'inscription afin d'activer votre compte citoyen.

➜ les « plus » de l'Espace citoyens

- **Votre compte citoyen** vous donne également accès à un espace de stockage sécurisé pour conserver vos pièces justificatives et les communiquer à la mairie en cas de besoin.
- **Le portail est optimisé pour les mobiles,** c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous types d'écran (ordinateur, tablette, smartphone) pour vous permettre d'accéder à votre compte à tout moment.
- **En cas de problème,** vous pouvez faire un signalement directement sur la page d'accueil de l'Espace citoyens.
- **Application mobile :** Lancée en novembre 2024, l'application mobile Ville d'Antony est disponible en téléchargement sur Android et IOS. Elle permet de réaliser un grand nombre de démarches directement depuis votre téléphone !

VOUS DÉMÉNAGEZ ? DITES-LE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Plus besoin d'écrire à la mairie, encore moins de passer par les différents services dont vous êtes utilisateurs pour des prestations familiales. Tout se passe maintenant sur l'Espace citoyens.
Vous effectuez le changement d'adresse une fois pour toutes sur votre compte citoyen, par l'intermédiaire du bouton « Modifier ses coordonnées ».
Vous devrez alors transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.

Attention ! Les modifications concernent uniquement les informations liées à la famille. Elles ne peuvent être prises en compte pour les inscriptions électorales et pour les pièces d'identité.

TARIFICATIONS 2026/2027

Les tarifs des prestations extra et périscolaires sont adaptés pour garantir davantage d'équité.
Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.
Attention, le calcul des revenus est appliqué en année civile, et non en année scolaire. Quel que soit le niveau des revenus, la participation demandée reste très inférieure au coût de revient des activités correspondantes. La Ville continue ainsi à prendre à sa charge l'essentiel du coût de ces prestations.

➜ Les activités concernées :
- la restauration scolaire (*)
- les garderies (ou accueils)
- les études
- les classes de découverte
- les centres municipaux de loisirs
- les animations jeunesse
- les séjours de vacances
- l'école municipale des sports
- le Centre culturel Ousmane-Sy
- les Ateliers du Château Sarran (moins de 18 ans)
- les stages jeunes
- le club scientifique
- les ateliers Bourdeau

(*) facturation par la société Scolarest

MODE DE CALCUL

Ce mode de tarification prend en compte trois éléments :

1 • Les revenus des familles : Le prix payé sera directement proportionnel à leurs revenus.

2 • Le taux d'effort : C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles.
Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge, en cas de famille monoparentale ou d'enfant porteur de handicap.

3 • Des tarifs encadrés : Les tarifs des activités ont un prix mini et un prix maxi.

➜ Quels revenus sont pris en compte ?
Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

➜ Quel prix allez-vous payer ?
Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale pour votre foyer (et notifié fin janvier) par le taux d'effort. Ainsi, chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.
Disponible dans la rubrique simulation des tarifs de l'Espace citoyens.

QUAND ÉTABLIR VOTRE DOSSIER ET OÙ ?

- Immédiatement auprès de la Régie centrale pour une arrivée en cours d'année.
- Chaque année entre août et décembre pour le renouvellement annuel de vos ressources : les tarifs, valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, sont personnalisés en fonction de votre taux d'effort, calculé sur l'Espace citoyens ou à la Régie centrale.

Régie centrale (RDC de la mairie)
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086 - 92161 ANTONY cedex
regie_centrale@ville-antony.fr
01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27 / 73 16

➜ Pièces à fournir dans tous les cas
Si le dossier n'est pas complet, le prix maximum sera appliqué et aucune rétroactivité ne sera accordée. La liste des documents à fournir est disponible sur votre Espace citoyens où vous les déposerez en fichier image. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches, mettre à jour votre situation familiale, régler vos prestations (mandat SEPA pour autoriser le prélèvement automatique).

Toute fausse déclaration
ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.

Tarifs municipaux soumis au taux d'effort

A partir du 1/9/2026

Le taux d'effort s'applique aux revenus communiqués par les usagers, dans la limite des tarifs minimum et maximum

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Restauration scolaire et des centres de loisirs								
Restauration maternelle	Unité (Repas)	0,70 €	8,11 €	0,1441%	0,1108%	0,0899%	0,0763%	0,0664%
Restauration élémentaire	Unité (Repas)	0,85 €	8,44 €	0,1594%	0,1225%	0,0993%	0,0845%	0,0735%
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en maternelle	Unité (Repas)	0,35 €	4,06 €	0,0721%	0,0554%	0,0450%	0,0382%	0,0332%
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en élémentaire	Unité (Repas)	0,43 €	4,22 €	0,0797%	0,0613%	0,0497%	0,0423%	0,0368%
Centres de loisirs (Hors restauration)								
Journée complète (Mercredis et Vacances)	Tarif journalier	2,00 €	17,46 €	0,3227%	0,2490%	0,1618%	0,1207%	0,1053%
Demi journée	Tarif journalier	1,33 €	11,64 €	0,2151%	0,1660%	0,1079%	0,0805%	0,0702%
Mini Séjours	Tarif journalier	6,00 €	44,33 €	0,7150%	0,5643%	0,4620%	0,4015%	0,3575%
Inscriptions en centre de loisirs suite à un stage de réussite	Tarif journalier	1,33 €	11,64 €	0,2151%	0,1660%	0,1079%	0,0805%	0,0702%
Repas à thèmes	Tarif journalier	6,56 €		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Activités périscolaires								
Garderies maternelles du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,32 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Garderies maternelles du soir	Tarif journalier	0,70 €	5,82 €	0,1068%	0,0822%	0,0666%	0,0567%	0,0493%
Garderies élémentaires du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,32 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Garderies élémentaires du soir	Tarif journalier	0,50 €	3,32 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Etudes surveillées	Tarif journalier	0,60 €	5,29 €	0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%
Etudes d'allemand	Tarif journalier	0,60 €	5,29 €	0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027 Mini	Tarifs 2026 / 2027 Maxi	Taux d'effort 1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Classes de découverte								
Classes de découverte	Tarif journalier	4,50 €	32,59 €	0,5575%	0,4285%	0,3473%	0,2951%	0,2566%
Ecole Municipale des Sports (EMS)								
Année complète								
Etudes sportives	Tarif annuel	30 €	206 €	3,94%	3,04%	2,47%	2,11%	1,84%
Activités sportives	Tarif annuel	30 €	180 €	3,47%	2,68%	2,18%	1,86%	1,62%
En cours d'année								
Etudes sportives	Tarif infra-annuel	20 €	138 €	2,63%	2,02%	1,65%	1,41%	1,22%
Activités sportives	Tarif infra-annuel	20 €	120 €	2,31%	1,78%	1,45%	1,23%	1,08%
Frais de dossier								
Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	15 €		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Club scientifique								
Année complète								
Ateliers maternels - Cours collectifs 45 mn	Tarif annuel	33 €	198 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif annuel	33,00 €	198,00 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h00	Tarif annuel	48 €	290 €	4,84%	4,40%	4,04%	3,72%	3,45%
En cours d'année								
Ateliers maternels - Cours collectifs 45 mn	Tarif annuel	22 €	133 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif infra-annuel	22,00 €	133,00 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h00	Tarif infra-annuel	32 €	193 €	3,22%	2,94%	2,70%	2,48%	2,30%
Frais de dossier								
Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	15 €		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Château Sarran (Inscription sur l'année complète)

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027 Mini	Tarifs 2026 / 2027 Maxi	Taux d'effort 1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Cours individuels								
Cours individuels - 20 minutes	Tarif annuel	80 €	486 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours individuels - 30 minutes	Tarif annuel	110 €	715 €	12,32%	11,20%	10,26%	9,48%	8,80%
Cours collectifs (Semaine)								
Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	Tarif annuel	30 €	192 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1 heure (10 participants)	Tarif annuel	30 €	192 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1 heure 30	Tarif annuel	50 €	294 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours collectifs (Semaine) - 2 heures	Tarif annuel	60 €	383 €	6,60%	6,00%	5,50%	5,08%	4,72%
Cours collectifs (Semaine) - 2 heures 30	Tarif annuel	80 €	486 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours collectifs (Semaine) - 3 heures	Tarif annuel	90 €	574 €	9,90%	9,00%	8,25%	7,61%	7,07%
Cours collectifs (Tous les 15 jours)								
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 heures	Tarif annuel	30 €	192 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 heures 30	Tarif annuel	40 €	241 €	4,18%	3,80%	3,49%	3,21%	2,98%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3 heures	Tarif annuel	50 €	294 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours collectifs (Tous les mois)								
Cours collectifs (Tous les mois) - 2 heures 30	Tarif annuel	20 €	141 €	2,42%	2,20%	2,01%	1,86%	1,73%
Cours collectifs (Tous les mois) - 2 heures 30 (2 intervenants)	Tarif annuel	50 €	294 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours pour deux participants								
Découvertes instrumentales (Semaine) - 30 minutes	Tarif annuel	60 €	383 €	6,60%	6,00%	5,50%	5,08%	4,72%

Activités			Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027 Mini	Tarifs 2026 / 2027 Maxi	Taux d'effort 1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Château Sarran (Inscription après le 1er janvier)										
Cours individuels										
		Cours individuels - 20 minutes	Tarif infra-annuel	**53 €**	**326 €**	5,58%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
		Cours individuels - 30 minutes	Tarif infra-annuel	**73 €**	**477 €**	8,21%	7,47%	6,84%	6,33%	5,86%
Cours collectifs (Semaine)										
		Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	Tarif infra-annuel	**20 €**	**128 €**	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
		Cours collectifs (Semaine) - 1 heure (10 participants)	Tarif infra-annuel	**20 €**	**128 €**	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
		Cours collectifs (Semaine) - 1 heure 30	Tarif infra-annuel	**33 €**	**196 €**	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
		Cours collectifs (Semaine) - 2 heures	Tarif infra-annuel	**40 €**	**255 €**	4,40%	3,99%	3,66%	3,39%	3,15%
		Cours collectifs (Semaine) - 2 heures 30	Tarif infra-annuel	**53 €**	**326 €**	5,58%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
		Cours collectifs (Semaine) - 3 heures	Tarif infra-annuel	**60 €**	**384 €**	6,60%	6,00%	5,50%	5,07%	4,72%
Cours collectifs (Tous les 15 jours)										
		Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 heures	Tarif infra-annuel	**20 €**	**128 €**	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
		Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 heures 30	Tarif infra-annuel	**27 €**	**161 €**	2,78%	2,53%	2,32%	2,15%	1,99%
		Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3 heures	Tarif infra-annuel	**33 €**	**196 €**	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
Cours collectifs (Tous les mois)										
		Cours collectifs (Tous les mois) - 2 heures 30	Tarif infra-annuel	**13 €**	**94 €**	1,62%	1,46%	1,34%	1,24%	1,16%
		Cours collectifs (Tous les mois) - 2 heures 30 (2 intervenants)	Tarif infra-annuel	**33 €**	**196 €**	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
Cours pour deux participants										
		Découvertes instrumentales (Semaine) - 30 minutes	Tarif annuel	**40 €**	**255 €**	4,40%	3,99%	3,66%	3,39%	3,15%
Château Sarran (Frais de dossier et réduction)										
		Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	**30 €**		Sans objet				
		Remise de 10% pour les antoniens de + 65 ans	/	**Sans objet**		Sans objet				

Activités			Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027 Mini	Tarifs 2026 / 2027 Maxi	Taux d'effort 1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Château Sarran (Ensemble orchestraux)										
		Usagers déjà inscrits aux activités musicales	/	Gratuité		Sans objet				
		Usagers non déjà inscrits aux activités musicales	/	Selon la durée de l'activité correspondante		Application du TE correspondant à l'inscription choisie				
Ateliers Bourdeau										
		Inscription sur l'année complète	Tarif annuel	50 €	294 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
		Inscription en cours d'année	Tarif annuel	33 €	196 €	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
Séjours de vacances										
		Séjours courts (Eté) en France (<=15 jours)	Séjours	124 €	951 €	16,59%	12,74%	10,33%	8,78%	7,63%
		Séjours longs (Eté) en centre de vacances municipaux (> 15 jours)	Séjours	150 €	1 097 €	20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%
		Séjour (Eté) sportif en France (<= à 15 jours) Séjours (Eté) linguistiques en Europe (<= à 15 jours) Séjours (Eté) semi-itinérants en Europe (<= à 15 jours)	Séjours	179 €	1 319 €	23,94%	18,40%	14,91%	12,67%	11,02%
		Séjours (Eté) itinérants en Europe (>= 15 jours)	Séjours	200 €	1 468 €	28,71%	22,12%	17,92%	15,23%	13,24%
		Séjours (Toussaint 12 jours) en centres de vacances municipaux Séjours (Toutes saisons 1 semaine, sauf la Toussaint) en centres de vacances municipaux (Hors ski)	Séjours	66 €	509 €	8,93%	6,86%	5,56%	4,72%	4,11%
		Séjours (Toussaint 1 semaine) en centres de vacances municipaux	Séjours	46 €	361 €	5,96%	4,58%	3,71%	3,15%	2,74%
		Séjours (Toutes saisons 1 semaine) hors centres de vacances municipaux (Hors ski)	Séjours	80 €	582 €	10,74%	8,25%	6,69%	5,68%	4,94%
		Séjours ski (1 semaine) au centre de vacances de Samöens	Séjours	111 €	839 €	14,85%	11,41%	9,24%	7,86%	6,83%
		Séjours (Printemps) à l'étranger (En Europe)	Séjours	153 €	1 171 €	20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%
		Séjours (Printemps) à l'étranger (Hors Europe)	Séjours	1 700 €		Sans objet				
Séjours de vacances (Frais de dossier)										
		Remboursements en cas d'aides financières supérieures	Séjours	30 €		Sans objet				
		Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours en France)	Séjours	40 €		Sans objet				
		Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours à l'étranger)	Séjours	120 €		Sans objet				
		Annulation pour raison médicale (Contre-indication aux voyages)	Séjours	40 €		Sans objet				

Activités			Type de tarifs	Tarifs 2026 / 2027 Mini	Tarifs 2026 / 2027 Maxi	Taux d'effort 1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Stages jeunes										
		Demi-journée	Tarif journalier	3,40 €	20,09 €	0,35%	0,32%	0,30%	0,28%	0,25%
		Journée complète	Tarif journalier	5,30 €	31,50 €	0,55%	0,50%	0,46%	0,42%	0,40%
						Taux d'effort (Inchangé)				
Centre Social et culturel Ousmane Sy						**0-1 enfant**	**2 enfants**	**3 enfants**	**4 enfants**	**5 enfants et +**
Cartes du Centre										
		Famille	Forfait annuel	5,00 €		Sans objet				
		Individuel	Forfait annuel	2,00 €		Sans objet				
Familles										
		Sortie Journée	Tarif journalier	1,85 €	9,88 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
		Sortie demi-journée	Tarif journalier	1,23 €	4,95 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
		Activité demi-journée	Tarif journalier	1,23 €	4,95 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
		Sorties CSC Event	Tarif journalier	1,85 €	12,35 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
		Conférences / Débats	Gratuit	Sans objet		Sans objet				
		Café terrasse	Gratuit	Sans objet		Sans objet				
Enfants / Jeunes										
		Atelier à l'année	Forfait annuel	18,51 €	123,50 €	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%
		Stages Vacances	Tarif journalier	1,85 €	11,12 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Adultes										
		Atelier à l'année	Forfait annuel	24,71 €	160,56 €	2,0000%	1,9000%	1,8050%	1,7148%	1,6290%
		Sorties	Tarif journalier	3,70 €	18,51 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
		Stages	Tarif journalier	2,48 €	12,35 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

				Taux d'effort (Inchangé)				
				0-1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Cours / apprentissage								
Adultes à l'année	Forfait annuel	**73,25 €**	**366,30 €**	6,0000%	5,7000%	5,4150%	5,1443%	4,8870%
Adultes Stages journée	Tarif journalier	**7,33 €**	**36,63 €**	0,6000%	0,5700%	0,5415%	0,5144%	0,4887%
Adultes Stages demi journée	Tarif journalier	**3,66 €**	**18,32 €**	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Enfants / Jeunes à l'année	Forfait annuel	**48,85 €**	**244,21 €**	4,0000%	3,8000%	3,6100%	3,4295%	3,2580%
Enfants / Jeunes Stages journée	Tarif journalier	**4,87 €**	**24,41 €**	0,4000%	0,3800%	0,3610%	0,3430%	0,3258%
Enfants / Jeunes Stages demi journée	Tarif journalier	**2,46 €**	**12,19 €**	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%
Vide-grenier								
Bénévoles-Organisateurs	Tarif journalier	**3,00 €**		Sans objet				
Antoniens	Tarif journalier	**6,00 €**		Sans objet				
Non-antoniens	Tarif journalier	**8,00 €**		Sans objet				
Inscriptions le jour J	Tarif journalier	**10,00 €**		Sans objet				
Accès libre sur demande								
Accès Internet PC	Gratuit	**Sans objet**		Sans objet				
Impression CV / Lettres de motivation	Gratuit	**Sans objet**		Sans objet				
Impressions autres	A l'unité	**0,10 €**		Sans objet				
Photocopies	A l'unité	**0,10 €**		Sans objet				
Jardins partagés "Jardin Doré" au 126 rue de Massy								
Accès aux espaces communs et parcelles collectives	Tarif annuel	**5,74 €**	**17,23 €**	0,5000%	0,4750%	0,4513%	0,4287%	0,4073%
Accès aux espaces communs et parcelles collectives + Accès à une parcelle individuelle d'environ 10 m²	Tarif annuel	**17,23 €**	**45,92 €**	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%

INDEX

11 espace jeunes 12, 25
1,2,3 Malins 11

A

Accompagnement à la scolarité 11, 12
Accueils à l'école 10
Activ'ac 25
Aides sociales 35, 53, 54
Allergies 14
Animations 25, 26, 37, 43, 48, 49
Assistants maternels 35
Associations de parents d'élèves 16, 17
Assurance scolaire 4
Ateliers Bourdeau 47
Ateliers du château Sarran 45
Ateliers nature 6
Azimut (L') 50

B

Bibliothèque pour tous 44
Bourses 7, 53, 54
Bucco-dentaire (prévention) 53

C

Caisse des écoles 16
Carte Antony 27
Carte scolaire 3
CCAS 53, 54
Centre culturel Ousmane-Sy 48
Centres de loisirs 20 à 24
Cinéma Le Sélect 49
Classes de découverte 7 à 9
Club ados réussite 12
Club Coup de Pouce 12
Club scientifique municipal 26
Collèges 17
Congés scolaires 5
Conseil Antonien des Européens 51
Conseil d'école 15
Conseil départemental 20, 35
Conservatoire Darius-Milhaud 51
Crèches 30 à 35
Crédits des écoles 6
Croc'news 14
Culture 42

D

Démarches 56
Déménagement 56
Dérogations 3

E

École municipale des sports 37 à 41
École supérieure du professorat et de l'éducation (ex IUFM) 20
Écoles 18, 19
Écoute du Noyer-Doré 25
Espace citoyens 56
Espace jeunes 12, 25
Établissements municipaux (carte) 27
Études élémentaires du soir 11, 12
Études sportives 38
Événements jeunesse 26

G

Garderie voir accueils à l'école
Grève voir service minimum d'accueil

H

Halte-jeux 30, 31
Handicaps 4, 32, 37, 53, 54

I

IFAC - 12
Information jeunesse 12
Inscriptions scolaires 3
Inspection Académique 20
IUFM voir École supérieure du professorat

J
Jumelages 51

K
Kerjouanno - 7, 8

L
LAEP Lieu d'accueil enfants parents 33
Lire et faire lire 44
Ludothèque 47
Lycées 20

M
Maison des Arts 46
Maison des Familles 29
Médiathèques 43, 44
Multimédia 43

N
Nouveau Souffle 11

P
PAI Projet d'accueil individualisé 14
Parents 15 à 17
Périscolaires (temps) 10
Petite enfance 28
Pierre-Kohlmann 11
PMI Protection maternelle et infantile 35
PPS Projet personnalisé
de scolarisation 4
Prévention routière 7

R
Rectorat 20
Régie centrale 11, 58
Relais petite enfance 30
Relations internationales 51
Restauration scolaire 13 à 15
Réussite éducative 11, 12

S
Samoëns 7, 9
Santé 53
Secours catholique 12
Secours populaire 12
Sécurité alimentaire 13, 14
Séjours adaptés 54
Séjours de vacances 25
Service minimum d'accueil 10
SIG Structure information jeunesse 12
Solidarité 52 à 54
Sport 36
Stages jeunes 25, 41, 45

T
Tarifications 57 à 65
Taux d'effort 57, 58
Théâtre 50
Travaux dans les écoles 6
Trois Sources (Les) 12

U
ULIS 4

édité en juillet 2026 par la ville d'Antony, **directrice de la publication** Aude Nodé-Langlois,
réalisation Direction de la communication, **mise en pages** Marjorie Pasqualini,
photos Ville d'Antony, Adobe stock **impression** Malvezin-Valadou, imprimerie Champagnac.

www.ville-antony.fr

ville Antony